



LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 5 JUILLET 2001

www.lesoleil.com

Répit pour les assurés

Des primes plutôt stables pour l'auto et l'habitation

PIERRE MARTEL
PMartel@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Après quelques années de hausses importantes de leurs primes d'assurances automobile et habitation, une majorité de consommateurs connaîtront un répit au cours de la prochaine année.

C'est ce qu'indique une vérification effectuée auprès de trois joueurs importants dans l'industrie de l'assurance de dommages au Québec. Tous s'entendent pour dire que les primes d'assurance automobile demeureront relativement stables au cours des prochains mois. En matière d'habitation, ils affirment que les primes auraient dû être à la hausse mais qu'elles seront relativement

générale prévalant dans l'ensemble du Québec. Localement, des facteurs comme le nombre élevé de vols dans certains secteurs, la fréquence élevée de vols pour certaines marques de véhicules et des déficiences dans les services de protection des incendies peuvent avoir une incidence marquée sur la tarification.

John Arbour, principal dirigeant de l'Industrielle-Alliance assurances générales, ne prévoit pas d'augmentation des primes dans l'assurance automobile, principalement en raison de la forte concurrence dans le marché. Il prévoit même des baisses de primes dans des zones ciblées.

«En assurance habitation, nous avions prévu des hausses mais il n'y en aura pas, encore là en raison de la concurrence vive. Quand on dit que les

stables en raison de la concurrence vive qui existe sur le marché.

Ne soyez pas surpris si vos primes ont augmenté ou baissé lors de votre dernier renouvellement. La situation de stabilité dépeinte par les assureurs est ce qu'ils appellent la situation

Les propriétaires tireront profit de la concurrence

Voir ASSURÉS en A 2 >



Éric Lapointe, au centre, a travaillé avec les musiciens des Respectables dans un petit studio à Montréal à la répétition du spectacle hommage à Dédé Fortin, « À travers les brumes », qui lancera le Festival d'été sur les Plaines ce soir.

À la mémoire de Dédé

À travers les brumes, un spectacle inédit pour ouvrir le Festival d'été

KATHLEEN LAVOIE
KLavoie@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Dans le petit studio de la rue Saint-Augustin, à Montréal, fébrilité et concentration étaient à leur maximum, mardi. Au micro, un Éric Lapointe soucieux était à repenser les premières mesures de *Mauvais caractère*, pendant que des Respectables attentifs cherchaient le meilleur compromis possible entre leurs deux interprétations. Au milieu de ce bouillant travail de relecture se tenait droite et fière une chanson désormais orpheline. Musique et textes: André «Dédé» Fortin.

Au cours des deux derniers jours, le petit édifice du Vieux-Montréal a été très fréquenté. Daniel Boucher (*Pis si au moins* et *Rue principale*), Fred Fortin (*Paysage*), Éric Lapointe (*Mauvais caractère* et *Juste une*

p'tite nuitte), les Respectables (*Julie* et *Dédé*), Jonathan Painchaud, d'Okoumé (*Tellement longtemps*), et Mario Saint-Amand (*Bon yeu*) s'y sont tous succédé afin de mettre la dernière main à l'hommage qu'ils ren-

dront ce soir sur la scène des plaines d'Abraham à l'auteur-compositeur-interprète qu'était Dédé Fortin.

Intitulé *À travers les brumes*, d'après une strophe de *Paysage*, le poème de Charles Baudelaire qui a inspiré le nouveau *single* des Colocs, ce spectacle veut jeter un éclairage nouveau sur l'œuvre chahonnrière foisonnante de Dédé.

«On essaie de se réapproprier ses chansons au mieux. Le spectacle,

Voir DÉDÉ en A 2 >

AUTRES TEXTES

- Les Baladins du Miroir Page E 4
- I Muvrini Page E 5
- Plus haut et plus loin Page E 6
- Né en juillet 1968 Page E 7



Loin de démissionner, le chef allianciste Stockwell Day s'est attaqué hier aux dissidents de sa formation, les associant à Preston Manning.

Day sur le sentier de la guerre

Une 13^e défection n'empêche pas le chef allianciste de lancer sa campagne

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Stockwell Day a pris le sentier de la guerre, hier, en relevant le défi de la révision de son leadership. Traitant les dissidents de «mauvais perdants» et les accusant de briser leurs engagements envers leurs électeurs, le chef contesté de l'Alliance canadienne a pris l'engagement auprès des militants que «personne ne pourra voler votre vote».

M. Day rappelle depuis le début de la

fronde que ce sont les membres du parti, et non les députés ou les dirigeants des associations, qui en élisent le chef.

Les statuts du parti prévoient une remise en question de la direction lors du congrès d'avril prochain, et un «Comité du Oui» favorable à «un examen» du leadership est déjà sur un pied de guerre depuis la mi-juin.

Voir DAY en A 2 >

AUTRE TEXTE

- Saisie des fonds Page A 10

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Marois prête à faire sauter la limite de quatre employés

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

QUÉBEC — La ministre des Finances et vice-première ministre du Québec est catégorique: il est hors de question de revenir en arrière à propos de l'ouverture des commerces le dimanche. Pauline Marois croit même qu'il faut s'attaquer à un «irritant» qui limite le service à la clientèle, ce jour-là.

Jointe hier, M^{me} Marois a apposé une fin de non-recevoir à la suggestion de sa collègue Linda Goupil. Vendredi, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance avait indiqué au SOLEIL qu'elle se posait de sérieuses questions sur la décision de laisser les commerces ouvrir leurs portes le dimanche.

«Une journée de congé par semaine, il me semble que ce ne serait pas de trop! Beaucoup de citoyens me de-

mandent pourquoi on ne fait pas marche arrière», avait souligné la députée-ministre de Lévis.

Hier, M^{me} Marois a précisé que le gouvernement de Bernard Landry, lui, n'entretient aucune velléité de retour sur une mesure votée en 1992. «Je ne pense pas qu'il soit pertinent de refaire ce débat», a-t-elle tranché.

Voir MAROIS en A 2 >

AUJOURD'HUI

Le Monde

L'étau se resserre. Radovan Karadzic et Ratko Mladic, les deux présumés criminels de guerre serbes les plus recherchés, ont été priés de se rendre au TPI par le premier ministre de la république serbe bosniaque. **Page B 7**

Carlos Menem accusé de trafic d'armes. L'ancien président argentin a été inculpé hier pour la vente illégale de 6500 tonnes d'armes destinées à la Croatie et à l'Équateur. **Page B 7**

Sports

Yanic Perreault avec la Flanelle. Le Canadien n'est pas revenu les mains vides du sprint aux joueurs autonomes. L'ex-centre des Maple Leafs de Toronto a paraphé une entente de trois ans avec le Canadien. **Page E 30**



LA MÉTÉO



Maximum 22, minimum 12
Nuageux avec averses. Demain: variable. Détails page E 32

Précipitations (à 13h hier)
Ce mois-ci: 2,3 mm Lan dernier: 5,2 mm
Cette saison: 162,6 mm Saison dernière: 238,8 mm

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N° 184
FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES

65¢ PLUS TAXES 6 27657 00074 2

Gamescope Super VHS compacte

- Écran ACL 2,5 po
- Zoom numérique 400X
- Stabilisateur d'image
- Lumière intégrée
- «Night Alive»
- Télécommande

JVC La clef de sol

598\$

24 versements de 28\$

840, rue Bouvier
627-0840
Donnacona
285-4535

Gamescope numérique Hi Band

- Écran LCD 2,5 po • Format mini DV
- Image et son de haute qualité
- 520 lignes de résolution • Lumière intégrée
- CCD à 680 000 pixels • «Night Alive»

JVC

998\$

24 versements de 47\$

DÉDÉ

Suite de la Une

c'est un événement au cours duquel on souhaite redonner une deuxième vie à sa musique et la prolonger. Je pense que ce qu'il faut mettre en évidence, c'est qu'au-delà de la vie, il n'y a pas que la mort. Il y a aussi la continuité. Celle de Dédé se trouve dans ses chansons», a exposé le comédien, chanteur et animateur Mario Saint-Amand, qui, en plus d'assurer les transitions entre les pièces, fera la lecture de quelques textes.

Dès la naissance de ce projet, dont la direction artistique est assurée par le gérant des Colocs Raymond Paquin et supervisée par le Festival d'été, toutes les parties concernées se sont entendues pour laisser une place prépondérante aux chansons, pour viser la sobriété et éviter de tomber dans le mélodramatique.

« Il n'y a que deux moments où l'on va parler de Dédé au monde, confirme Mario Saint-Amand. Pour leur faire comprendre que ce *show*-là leur appartient. Que la suite de l'histoire leur appartient. »

Certains artistes évoqueront tout de même la mémoire de Dédé. Ce sera le cas d'Éric Lapointe, qui voulait une admiration sans bornes au courage de l'artiste. Il s'agit d'ailleurs de la raison pour laquelle il a accepté l'invitation lancée par Raymond Paquin, « un grand honneur ».

« Dédé, lui, il avait des couilles! Quand il avait quelque chose à dire, il le disait. C'est triste, ce qui lui est arrivé. Ça nous a sûrement privés de grandes œuvres. Surtout qu'il n'avait pas fini de parler... Mais on n'est pas là pour pleurer. Ce *show*-là, c'est pour lui rendre hommage », a rappelé Lapointe.

La pièce *Juste une p'tite nuitte*, qu'il chantera, fait vibrer une corde sensible chez ce rebelle au cœur tendre. « Moi, je ne *trippe* pas sur le rock, je *trippe* sur l'émotion. Pis les tounes

de Dédé viennent me chercher. *Juste une p'tite nuitte*, j'ai essayé d'exprimer ça avec *N'importe quoi*. Mais peut-être que je n'ai pas réussi à mettre le doigt sur le bobo... »

Comme tous les autres artistes invités, Éric Lapointe sera accompagné sur scène par les Respectables, qui agiront à titre de groupe maison. Un coup de chapeau que la formation est heureuse de donner à l'ex-Coloc.

« Dédé a été le premier à amener le Québec ailleurs. Les Colocs, ce n'était plus juste un *band de party* à la fin. Il a inventé un son », estime le batteur Stéphane Beaudin.

Malgré la pertinence de l'hommage, plusieurs artistes ont démontré une certaine pudeur à s'attaquer si tôt à l'œuvre de Dédé Fortin. Laval et la participation des Colocs ont été déterminants dans leur décision.

« Pour nous, c'était primordial que les gars soient là. Ça nous prenait l'approbation des Colocs, sinon on ne l'aurait jamais fait. La dernière affaire qu'on voulait, c'était de se faire traiter d'opportunistes. Là, je sais que, où qu'il soit, Dédé va être content », a affirmé le chanteur des Respectables, Sébastien Plante.

Quant aux Colocs, présentement absorbés par la dernière touche à mettre à leur quatrième et dernier album (sortie le 18 juillet), ce spectacle sera l'occasion de résilier définitivement leur bail. Pendant la finale, ils y offriront leur ultime prestation en tant que groupe. Mike Sawatsky et les frères Diouf interpréteront *Wééto, Je m'ennuie*, alors que Fred Fortin prêtera sa voix à *Paysage...* La célébration se terminera avec *Tassez-vous de là*.

« C'est une chanson de ralliement extraordinaire. Et qui sait, si le feu prend, peut-être que les gars voudront continuer... » a laissé entendre le gérant Raymond Paquin.

Soirée d'ouverture du Festival d'été de Québec, ce soir, à partir de 20h, sur la scène des plaines d'Abraham. En première partie: Manu Chao.

ASSURÉS

Suite de la Une

primes restent stables, cela veut quand même dire une augmentation de 2 à 3% pour tenir compte de l'inflation dans la valeur de reconstruction des maisons», explique M. Arbour.

Premier vice-président à la distribution des produits chez Assurances générales des caisses Desjardins, M. Jean Vaillancourt abonde dans le même sens que John Arbour. En termes de profits ou de pertes techniques, les assureurs automobiles ont dans l'ensemble fini l'année au seuil de la rentabilité. Ce qui, en moyenne, devrait se traduire par des primes stables.

« Dans l'habitation, les primes ont augmenté beaucoup depuis 1996, particulièrement lors du verglas de 1998. Cette année, nous devrions les augmenter mais on ne peut le faire même si les vents forts de février et les bris de piscines (Desjardins a eu quelque 2000 réclamations pour cet équipement) ont coûté cher. Depuis 1996, ce sera le premier répit pour les consommateurs », indique M. Vaillancourt.

LA CONCURRENCE FORCE LA LOGIQUE

Actuaire-chef chez ING Groupe Commerce, M. Bernard Tremblay prévoit que les primes en assurance automobile demeureront stables ou même baisseront. « Chez nous, il y aura plus d'assurés qui auront une baisse de primes que d'assurés qui auront une augmentation », explique-t-il.

En ce qui concerne l'assurance habitation, M. Tremblay prévoit que la moitié des assurés jouira d'une baisse de tarification alors que ce sera le contraire pour l'autre moitié. « Logiquement, nous aurions dû augmenter les primes parce que les hausses des cinq dernières années n'ont pas suffi à combler les pertes. En plus, les coups de vent de février ont coûté environ 40 millions \$ à l'industrie. Mais on ne le fait pas », conclut-il.

DAY

Suite de la Une

« La campagne est ouverte », a-t-il reconnu pour une première fois depuis le début de la crise qui secoue l'Alliance canadienne et qui a été marquée en avant-midi par une 13^e défection, celle du député manitobain Inky Mark.

Le départ de la première élue du Reform Party, Deborah Grey, mardi, avait quelque peu surpris et ébranlé la direction de l'Alliance, mais M. Day a dit « pardonner » à son ancienne acolyte, lors d'une conférence de presse tenue à Kelowna, en Colombie-Britannique. « C'était une force dans le parti, a-t-il reconnu, mais elle a été écrasée par des stratèges. »

AUTRES DÉMISSIONS

Ce que le chef de l'opposition officielle qualifie de « campagne sans précédent de destruction » de la part de ses adversaires se poursuivra néanmoins, M. Day disant s'attendre à d'autres départs de dissidents. Mais il nie toutefois que les Canadiens assistent à une « veillée mortuaire » et soutient que les membres de son parti en ont assez des députés qui ne tiennent pas leurs promesses à leur endroit.

Deux adversaires reconnus de son leadership, Diane Ablonczy et Bob Mills, demeurent toujours officiellement à bord, tandis que trois ou quatre petites pointures, dans son caucus, laissent leur nom circuler dans les médias. Des députés comme Keith Martin et Deepak Ohrai comptent d'ailleurs s'exprimer en toute clarté et franchise lors d'une rencontre spéciale des élus de l'Alliance convoquée pour le 17 de ce mois, à Calgary.

La propre conseillère en communication de M. Day, Line Maheux, soutient pour sa part que les adversaires de son patron s'inscrivent dans « une tentative organisée des amis de Preston Manning (l'ancien chef du parti) », et s'attend à des attaques quotidiennes d'ici la mi-juillet, selon les

projets attribués à l'ancien stratège du parti, Rick Anderson.

L'ANCIENNE GARDE

M. Day a d'ailleurs avoué avoir commis une grave erreur, après son arrivée à la direction du parti il y a un an, en laissant les postes de commande et la propre responsabilité de son bureau aux alliés de son principal adversaire lors de la course. « J'ai conservé l'ancienne garde et c'était irréaliste de ma part », a-t-il dit.

Ironie du sort et sans que personne ne lui demande rien, M. Day a lui-même rappelé trois dossiers de la plus chaude actualité sur lesquels son

L'équipe de Stockwell Day s'attend à d'autres attaques et à d'autres départs

parti n'a dit mot, soit les propositions de frais modérateurs pour les services de santé, dans le cadre de la Commission Romanow, l'ébauche de textes sur la ZLEA et la baisse du niveau de vie des Canadiens confirmée par le déclassement du pays dans l'échelle des Nations unies.

Les querelles internes, dit-il en substance, détournent l'attention des députés des sujets qui préoccupent la population beaucoup plus que les petites histoires d'un parti politique.

À LA QUASI-UNANIMITÉ

Le député Mark, de son côté, avait jusqu'à maintenant manifesté une totale neutralité dans le débat sur le leadership. Il a consulté la direction locale de son parti, a-t-il dit, et 20 sur 22 se sont montrés opposés à M. Day.

Critique en matière d'immigration, M. Mark s'est fait contredire sans préavis par son chef lors d'un débat sur un projet de loi sur le sujet, le mois dernier, et ce, malgré un engagement préalable de M. Day de ne jamais commettre un tel impair.

LE SOLEIL
POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Annonces classées	844-4444
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.lesoleil.com
925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A
La Capitale et ses régions 3 à 9
Le Québec et le Canada 10 à 16
Opinions 17

CAHIER B
Argent 1 à 6
Bourses 3 et 4
Décès 5 et 6
Le Monde 7 et 8

EXTRA
Des petits coins de pays 2 et 3
Arts et spectacles 4 à 11
Télévision 9
Votre agenda 12
Divertissement 13 et 14
Annonces classées 15 à 19
Sports 19 à 31
Statistiques 20 à 22

MAROIS
Suite de la Une

La ministre des Finances a rappelé qu'elle s'était objectée à l'élargissement des heures d'ouverture lorsque le gouvernement libéral de Robert Bourassa l'a proposé. « Mais c'est un choix que nous avons fait (comme société). À partir du moment où nous avons adopté les lois en conséquence, que nous avons rendu accessibles ces heures, il n'est pas question de revenir sur cela. »

INDUSTRIE DU DÉPANEUR FLORISSANTE

En fait, M^{me} Marois se demande si l'heure n'est pas venue de revoir une disposition de la loi qui limite à quatre le nombre d'employés pouvant servir la clientèle. « On s'était mis

une espèce de barrière parce qu'on craignait que cela provoque des pertes d'emplois dans les petits commerces. »

L'expérience démontre que ces craintes n'étaient pas fondées, en règle générale, a estimé M^{me} Marois. « Certains (petits commerçants) ont pu en souffrir. Mais l'économie du dépanneur est plutôt florissante. »

La ministre a précisé qu'aucune proposition pour changer la loi n'est à l'ordre du jour. Pour l'instant, il s'agit d'une réflexion personnelle. « Mais elle pourrait devenir ministérielle », a-t-elle lancé en riant.

Celle qui est souvent désignée numéro deux du gouvernement a pris soin de ne pas contredire brutalement M^{me} Goupil. « D'inviter les entreprises à être capables de tenir compte de la réalité familiale lorsqu'ils font des

heures, de donner des congés à des gens parce qu'ils ont des familles, c'est tout à fait souhaitable. C'est ce que dit Linda Goupil, dans le fond. »

MAUVAISE ILLUSTRATION

La ministre des Finances a plutôt suggéré que sa collègue avait mal illustré son propos. « Elle a pris cet exemple (de l'ouverture des commerces), en disant que c'est peut-être un gain individuellement, mais que, collectivement, on est peut-être perdant. »

Pauline Marois a indiqué qu'il n'y a pas de tiraillement au Conseil des ministres sur ce sujet. En fait, les deux politiciennes se sont rencontrées, hier, lors de la séance du Conseil des ministres. Et M^{me} Goupil a convenu qu'elle ne souhaite pas rouvrir le dossier, a rapporté M^{me} Marois.

loto-québec

31 résultats

NUMÉRO COMPLET 100 000 \$
5 DERNIÈRES CHIFFRES 1 000 \$
2 DERNIÈRES CHIFFRES 200 \$

NUMÉRO DU 2001-07-05: 541253
(numéros décomposables)

2001-07-01 775682 2001-07-03 352196
2001-07-02 129091 2001-07-04 661535

Le jeu doit rester un jeu
100 000 \$ chaque jeu du 1^{er} au 30 juillet 2001

loto-québec

649 résultats

Tirage du 2001-07-04
03 05 09 31 40 41
Numéro complémentaire: 47

449 résultats

Tirage du 2001-07-04
02 16 20 23 35 38
Numéro complémentaire: 07

Présentation Double Jeu

Tirage du 2001-07-04
02 09 34 49

Banco

Tirage du 2001-07-04
NUMÉRO 670633
04 05 08 10 26
27 30 32 33 36

Quintessence

Tirage du 2001-07-04
3 4
54 61 63 64 66 141 5314

Le jeu doit rester un jeu.

LE TRENTE ET UN*

COMPLET LAINE POIDS PLUME
Une économie jusqu'à 40% sur des complets au tissage léger pour la belle saison, laine extensible, laine froide. Coloris unis, rayures ou carreaux discrets. 38 à 46 dans le groupe.
349.95
Rég. jusqu'à 595.00*

CHEMISE FLEURS DES TROPIQUES
Une économie de 50% sur une chemise confort pour l'été, en microfibre très souple, imprimée fleurs d'hibiscus stylisées en tons dominants de bleu ou rouge. P.m.g.tg.
19.99
Rég. 39.95*

S O L D E

M O D E

SOLEIL

POLO SAFARI
Une économie de 55% sur un style vedette exclusif du 31. Jersey pur coton, deux poches plaquées à rabat, col chemisier. Olive, bleu acier, orange, jaune. P.m.g.tg.tg.
19.99
Rég. 45.00*

PANTALON MULTIPOCHE
À rabois de 40%, un essentiel pour toutes les activités d'été, un pantalon poids plume en coton et nylon souple et résistant avec poches-zips multiples. Sable, kaki, citrouille. 30 à 38.
39.95
Rég. 68.00*

la maison **simons** GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS DANS TOUS NOS RAYONS

VALEURS MODE EXCLUSIVES. PRIX EXCEPTIONNELS.

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

LE SALAIRE DU FUTUR MAIRE DE QUÉBEC

115 000 \$ ou 131 000 \$?

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les maires de banlieue veulent du fric. 104 000 \$ plus 11 000 \$ comme allocation de dépenses, ce n'est pas assez pour Andrée Boucher si elle devient mairesse de la nouvelle Ville de Québec, ni pour les maires de banlieue, membres de son équipe électorale. Comme conseillers ou présidents de leurs arrondissements, ils veulent davantage que les 34 000 \$ prévus par la loi. Mais Jean-Paul L'Allier trouve que 115 000 \$ pour un maire, c'est bien assez!

« Les maires veulent n'importe quoi entre 120 000 \$ et 140 000 \$. On va digérer ça et faire une recommandation à la ministre. C'est un fait que le décret du gouvernement fixe actuellement la rémunération pour la mairie de Québec à 104 000 \$. C'est le tiers pour un conseiller », ex-

plique le juge Richard Beaulieu, président du Comité de transition de Québec.

« Les élus sont sous-payés. À Québec, actuellement, la population est de 167 000 personnes, le nombre d'employés 2500 et le budget 350 millions \$. Avec la nouvelle ville, tout ça va doubler et le salaire va rester le même! Il n'y aurait pas un syndicat qui serait d'accord avec ça. Mais c'est vrai que notre force syndicale ne pèse pas lourd devant la ministre », commente la mairesse Andrée Boucher.

Les maires Ralph Mercier et Jacques Langlois rappellent que le salaire du directeur général De Belleval est de 140 000 \$ et que même les directeurs adjoints Marcoux, Lavoie, Viau et Brosseau vont gagner davantage que le maire.

Pour le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, c'est suffisant.

« On est dans un contexte de rationalisation, il faut donner l'exemple aux employés et ne pas sauter dans l'assiette au beurre », dit-il.

« Comme maire de Québec, j'ai 94 000 \$ plus 10 000 \$ de la CUQ. Le comité propose 104 000 \$ plus 11 000 \$ de dépenses: 115 000 \$, c'est amplement suffisant. Ce que demandent les autres maires, c'est 120 000 \$ plus 11 000 \$: 131 000 \$, c'est nettement exagéré », dit M. L'Allier.

Quant aux émoluments des conseillers et des présidents d'arrondissements, tous semblent d'accord pour qu'ils soient améliorés. Ainsi, les maires de Charlesbourg ou de Beauport gagnent de 80 000 \$ à 90 000 \$ actuellement. S'ils deviennent les présidents de leurs arrondissements, ils comptent bien obtenir de 70 000 \$ à 80 000 \$, alors que le salaire d'un simple conseiller de la nouvelle ville ne sera que de 35 000 \$ plus l'allocation de 11 000 \$.

Si le salaire de maire est majoré à 120 000 \$, celui du conseiller grimpera à 40 000 \$ en vertu de la règle du tiers. Plus l'allocation de 11 000 \$, c'est déjà mieux. Le fait de participer à des commissions, comme c'est le cas à la CUQ, permettrait une bonification additionnelle.

« Je serais d'accord pour qu'on revoit à la hausse le salaire des conseillers qui participent à la CMQ pour éviter les taux horaires exorbitants qu'on voit actuellement pour des maires qui participent à des commissions de la CUQ une fois de temps en temps », dit Jean-Paul L'Allier.

À Ottawa, les conseillers municipaux n'ont pas manqué de se voter des augmentations de salaire sitôt après leur élection.

« Dans notre système politique tant fédéral que provincial, les hauts fonctionnaires ont toujours gagné plus que les élus. Le salaire de 35 000 \$ pour un conseiller, ils trouvent ça ridiculement bas. Ce n'est pas coulé dans le béton », observe le juge Beaulieu. Il s'est dit personnellement d'accord avec leurs arguments. Et pour cause, le juge gagne 1000 \$ par jour sur une base annuelle de... 240 000 \$. Il y a donc fort à parier qu'il recommandera à la ministre de hausser le salaire du maire et des conseillers...



Le juge Richard Beaulieu fera une recommandation à la ministre.



Le maire Jean-Paul L'Allier: 115 000 \$, c'est suffisant.

ÎLE D'ORLÉANS

Naissance d'une fraise « anticancer »

RÉJEAN LACOMBE
RLacombe@lesoleil.com

SAINT-LAURENT, Î.O. — L'Authentique d'Orléans est née!

Il fallait bien qu'un jour ou l'autre, le paradis de la fraise possède son propre cultivar. C'est maintenant fait. Mais on a dû faire appel à beaucoup de travail et à beaucoup de temps pour en arriver là.

Il aura fallu cinq ans d'intensives recherches pour que spécialistes et chercheurs produisent un nouveau cultivar baptisé « l'Authentique d'Orléans », qui est actuellement en voie d'homologation au Canada.

Mais ce qui fait la beauté de ce fraisier, c'est que la fraise qu'il produit n'est pas comme les autres fraises. Elle plane au-dessus d'elles. Elle est en fait bourrée d'antioxydants. Elle en contient deux fois plus que les fraises...

Le paradis de la fraise possède son propre cultivar

traditionnelles.

Partant, l'Authentique d'Orléans devient un fruit hautement nutraceutique et, comble de bonheur, anticarcinogène.

Ce cultivar est également mis à l'essai dans une dizaine de pays, dont la Finlande, la Hollande, l'Allemagne, les États-Unis et la Belgique. Des échantillons ont été acheminés à des chercheurs afin qu'ils étudient le comportement et la performance de l'Authentique d'Orléans en comparaison avec des sélections américaines et européennes.

DEPUIS 1996

Tout a débuté à la suite de la mise en place d'un premier projet de partenariat entre les Fraises de l'île d'Orléans inc. (FIO), une entreprise située à Saint-Laurent, et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). C'était en 1996. Il fallait donc créer un nouveau fraisier à fruits fermes qui se conserveraient longtemps et qui toléreraient bien le transport.

Au centre de recherche d'AAC à Saint-Jean-sur-Richelieu, Shahrokh Khanzadeh, spécialiste en génétique et physiologie, se met à l'œuvre. À l'île d'Orléans, Louis Gauthier des FIO apporte son bagage de connaissances. Claire Hébert, chimiste et étudiante au doctorat en science et technologie des aliments à l'Université Laval, s'oc-



Mission accomplie pour Shahrokh Khanzadeh, spécialiste en génétique et physiologie à Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Louis Gauthier, gérant des Fraises de l'île d'Orléans. Ils ont « mis au monde » l'Authentique d'Orléans.

cupe de la recherche sur les antioxydants.

M. Khanzadeh explique que les travaux préliminaires ont conduit à la sélection de cinq cultivars. Un fraisier a été sélectionné à cause de son rendement élevé et de la qualité de ses fruits. Il produisait donc une grosse fraise ferme à longue durée de conservation.

LES ANTIOXYDANTS

Puis, l'analyse chimique de la fraise. Cette recherche a permis de découvrir un fruit à haute teneur en antioxydants. M^{me} Hébert explique que les antioxydants protègent des maladies comme certains cancers, l'arthrite, les cataractes et le vieillissement en général. Les antioxydants aident également à la régénération de la condition physique.

Les analyses menées par M^{me} Hébert sur quelques composés phénoliques chez différentes espèces de fraises montrent clairement une nette supériorité de l'Authentique d'Orléans.

Comparée à l'Annapolis, la Joliette, la Seascape et la Kent, elle occupe partout la première place.

À preuve, on retrouve 274 milligrammes d'acide ellagique par 100 grammes de fraise. La variété qui s'approche le plus est la Joliette où elle affiche 228 mg par 100 grammes. Dans l'Authentique d'Orléans, on retrouve 8800 mg de catéchines par 100 mg de fraise comparativement à 6200 pour sa plus proche rivale, la Joliette.

CE N'EST PAS FINI

André Gosselin, des FIO, souligne que l'Authentique d'Orléans fait l'objet d'essais depuis 1997 à la sous-station d'AAC de l'Acadie, au Québec, et à Saint-Laurent. Les résultats ont été sans bavure.

« L'Authentique d'Orléans, de dire M. Khanzadeh, a donné un rendement supérieur à l'Annapolis et à la Kent. De plus, parmi les 23 cultivars inscrits aux essais, ce sont les fraises Authentique d'Orléans qui présentaient les plus hautes valeurs d'anti-

oxydants, entre autres des catéchines, de l'épicatéchine, de l'acide gallique ainsi que de l'acide ellagique. »

Mais la belle aventure de l'Authentique d'Orléans ne se termine pas là. Actuellement, on procède à la multiplication des plants. Des producteurs de fraises de l'île ont entrepris de renouveler leur fraiseraie en faisant appel à ce nouveau cultivar. Vraisemblablement l'an prochain, l'Authentique d'Orléans se retrouvera sur les tablettes des épiceries.

Mais les chercheurs ont encore du pain sur la planche. Une trentaine de sélections de fraisiers à production continue que l'on qualifie de prometteuses feront l'objet d'une évaluation cette année et l'an prochain. Les programmes de recherche avec ACC se poursuivront au cours des cinq prochaines années.

M. Gosselin explique que l'on s'attachera à la mise au point d'un fraisier hâtif et d'un fraisier tardif qui porteront l'étiquette l'Authentique d'Orléans.

MCDONALD'S

Les écoles ne ferment pas la porte à la CSN

DAPHNÉ BÉDARD
DBedard@lesoleil.com

QUÉBEC — L'entrée de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) dans les cégeps et les écoles secondaires se fera sans opposition du ministère de l'Éducation. Les membres de la centrale syndicale pourront donc lutter librement contre McDonald's en parlant de droits du travail et de syndicalisation à l'intérieur des murs du savoir.

Profitant de la bataille syndicale que connaît McDonald's, la CSN a annoncé hier son intention de se tailler une place dans les écoles pour informer les « futurs employés de McDo » des ressources mises à leur disposition sur le marché du travail.

Au ministère de l'Éducation, on affirme ne pas avoir d'objection à ce que la CSN rencontre les étudiants pour causer syndicalisme. En 2003, le ministère de l'Éducation mettra d'ailleurs en place un cours d'éducation à la citoyenneté à partir de la 6^e année du primaire dans lequel il sera question de syndicalisation.

Dans les écoles secondaires, où le projet de la CSN en est encore à ses balbutiements, les conseils d'établissements formés de parents, de professeurs et de personnes de la direction veilleront au grain pour que le discours de la CSN demeure informatif. Pas de place pour la propagande!

À la commission scolaire de la Capitale, on laissera même le conseil d'établissement de chaque école décider s'il croit opportun de voir des syndicalistes dans sa cour. La CS n'impose pas une position aux écoles pour leur laisser le libre choix. Mais si une demande de la part de la CSN est faite à plusieurs écoles de la commission scolaire, une réunion avec la direction générale et le conseil des commissaires serait envisageable pour arriver à un consensus, selon Gilles Gerbeau, du secrétariat général, qui a pris connaissance du projet de la CSN dans les journaux hier matin.

Du côté des cégeps, la secrétaire générale du collège François-Xavier-Garneau, Sylvie Fortin, assure qu'elle aussi ne pas avoir été informée de l'existence du projet. La direction du collège refuse donc de se prononcer pour ou contre celui-ci avant d'en connaître les détails.

Les IV^{es} Jeux de la Francophonie
www.jeux2001.ca

Vivez l'événement de l'été

Du 14 au 24 juillet 2001
à Ottawa - Hull

14 au 24 juillet 2001

MOI, J'Y VAIS POUR ADMIRER LES CONCOURS CULTURELS!

Arts de la rue*, chanson, conte, danse d'inspiration traditionnelle, littérature (poésie)*, peinture*, photographie*, sculpture

ACHETEZ VOS BILLETS DÈS MAINTENANT!

1 866 741-5505 (sans frais)
www.jeux2001.ca

* accès gratuit

MONTMAGNY

Demande d'injonction contre une tour de 250 pieds

SYLVAIN FOURNIER
Collaboration spéciale

MONTMAGNY — Les citoyens qui s'opposent à la construction d'une tour de 250 pieds dans un quartier résidentiel de Montmagny ont déposé, hier, pour une deuxième fois en moins d'une semaine, une demande d'injonction provisoire afin que les travaux entrepris vendredi dernier soient arrêtés.

La requête déposée hier soir par M^{re} Jogues Lavoie au nom de neuf citoyens a été rejetée par le juge Benoît Morin, de la Cour supérieure.

Pour sa part, le maire de Montmagny, Jean-Claude Croteau, a annoncé hier la création d'un comité de travail pour évaluer le déplacement possible de cette tour controversée et examiner les coûts d'une révision du contrat de 10 ans qui lie la municipalité à la compagnie Microcell, propriétaire de la tour. Le maire a demandé aux citoyens de faire preuve de patience.

Mardi soir, une cinquantaine de citoyens de la 11^e et 12^e Rue ont exprimé leur mécontentement au conseil municipal. Le porte-parole du groupe, le D^r Jean Potvin, soutient que l'administration du maire Croteau a fait une « grave erreur » en autorisant l'érection de cette structure visible dans le paysage magnymontois. M. Potvin comme les autres opposants craignent une baisse de la valeur des superbes propriétés de cette agglomération.

C'est en fin de semaine que le chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Montmagny a vu, dans les premières loges, monter en une seule journée l'immense tour de télécommunication que la compagnie Microcell veut avoir pour faciliter les communications cellulaires dans ce secteur. Pour éviter de « contempler » cette structure, le D^r Potvin devra dorénavant baisser les yeux lorsqu'il sortira de sa luxueuse résidence de ce quartier du centre-ville dont la dénivellation montagnaise donne une vue imprenable sur le fleuve... de l'autre côté de la tour.

Montmagny a autorisé il y a plus d'un mois, sans aucune dérogation à son règlement de zonage, la construction de cette antenne de 250 pieds par Microcell. Ce propriétaire du réseau de téléphonie cellulaire Fido veut étendre ses services sur la Rive-Sud de la région de Québec en érigeant trois nouvelles antennes le long de l'autoroute Jean-Lesage, soit à Beaumont, à Saint-Vallier et une dernière à Montmagny.

Claire Fiset, porte-parole de Microcell, a expliqué qu'il s'agissait d'investissements importants qui amélioreront les communications cel-

Le D^r Jean Potvin devant la tour en construction

lulaires dans la région. Chaque antenne coûte environ 100 000 \$ et la mise est doublée lorsqu'on y ajoute les équipements.

Selon M^{me} Fiset, Microcell a choisi d'installer son antenne à cet endroit pour des questions d'efficacité maximale du futur réseau, mais aussi parce que le zonage municipal permettait déjà le déploiement de structures de télécommunications. Cogeco Câble, qui dessert les téléspectateurs magnymontois, a d'ailleurs une antenne de moindre envergure à cet endroit.

Pour éviter la prolifération des antennes, Microcell a conclu une entente avec son compétiteur Telus qui occupera la plus haute partie de la tour. La municipalité de Montmagny gagne dans cette affaire puisqu'elle pourra aménager, à même cette tour, son système de télécommunication d'urgence, de police et d'incendie la reliant avec la centrale 9-1-1 de Chaudière-Etchemins.

GRATUITÉ DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Les maires de banlieue pas d'accord

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La gratuité dans les bibliothèques publiques deviendra-t-elle un enjeu électoral à Québec? Recommandée par le comité de transition, la gratuité est vivement contestée par les maires de banlieue et leur chef Andrée Boucher, alors que Jean-Paul L'Allier en fait un engagement électoral.

Hier, le comité de transition rencontrait le comité consultatif des maires à l'ENAP. Il propose l'accès gratuit aux bibliothèques de la nouvelle ville, leur mise en réseau pour que les livres, disques, vidéos, œuvres d'art et autres objets de prêt puissent circuler d'une succursale à l'autre, pour que tous aient accès à Gabrielle-Roy.

« La gratuité des services de base entraînera un manque à gagner de 429 000 \$ qui sera compensé par une augmentation de l'achalandage de 10 % comme cela a été démontré ailleurs. Nous estimons que la location accrue des best-sellers et l'harmonisation des tarifs de location et des amendes vont compenser », explique Marie Leclerc, du Comité de transition.

Mais les maires de banlieue n'en croient pas un mot.

« C'est un scénario peu réaliste, beaucoup trop théorique. Dans plusieurs municipalités, les bibliothèques sont déjà surchargées, comment voulez-vous en augmenter l'achalandage sans investissements? » commente Marcel Corriveau, de Saint-Augustin-de-Desmaures.

« Il n'y a pas d'études sérieuses ni d'évaluation sur les immobilisations à faire. À Sainte-Foy, on est déjà au maximum. Ce qu'on a compris clairement, c'est qu'il y avait un surplus de cols blancs et qu'on voulait les réaffecter dans les bibliothèques. On nous a vendu de force les fusions, qu'on nous en fasse la preuve maintenant », ajoute Andrée Boucher, mairesse de Sainte-Foy et candidate à la mairie de Québec.

« Avec les amendes, c'est comme dire aux citoyens qu'on va essayer de les *pogner* autrement. Je pense qu'il manque des colonnes de dépenses dans les prévisions budgétaires du Comité de transition. On devrait maintenir des frais modérateurs », dit Jacques Langlois, de Beauport.

« On ne peut pas prendre des décisions sur des données partielles. Quels seront les impacts de la gratuité en 2002, 2003, 2004? » demande Ralph Mercier, de Charlesbourg.

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, n'est pas de tout d'accord.

« Je fais l'engagement électoral de maintenir la gratuité quitte à ce que l'on impose des tarifs à la location de volumes ou d'œuvres d'art. On est capable de rendre l'accès gratuit et d'intégrer le réseau de bibliothèques à coûts nuls si on gère ça correctement. Sainte-Foy est en retard et c'est dommage pour la mairesse. Elle n'a certainement pas des services en or dans la culture ni dans les loisirs », lance M. L'Allier.

Au Comité de transition, on trouve que les maires s'énervent pour rien.

« Je crois que ce qui les a déçus, c'est qu'ils s'attendaient à trouver des prévisions budgétaires. Et ils ne sont peut-être pas capables de faire la gratuité dans leur municipalité actuellement. On va leur proposer deux hypothèses budgétaires, l'une avec la gratuité, l'autre sans gratuité, et le futur conseil décidera », dit son président, le juge Richard Beaulieu.

Au Comité de transition, on rappelle que ce sont les œuvres qui circuleront, pas les individus, justement parce que les bibliothèques existantes seront en réseau et le matériel accessible partout.

« On va étendre le service de prêts et de navettes entre les succursales qui existent déjà. Nos propositions émanent de leurs propres bibliothécaires », ajoute la responsable du comité Culture, loisirs et vie communautaire au Comité de transition, Marie Leclerc.

Le maire L'Allier en fait un engagement électoral

Une arène à l'hôtel de ville de Sainte-Foy

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

SAINTÉ-FOY — Une arène. Voilà ce qu'est devenu le conseil municipal de Sainte-Foy à quelques mois des élections municipales de la nouvelle ville de Québec, le 4 novembre. À preuve, une proposition sur la taille des sacs à ordures a viré lundi soir à un âpre débat politique.

Répondant à des plaintes des citoyens de son district, Conrad Verret a soulevé au conseil une question apparemment banale. La taille du sac d'ordures. C'est que, depuis peu, les éboueurs appliquent de façon plus systématique le règlement selon lequel seul un sac d'au moins 77 litres (un sac vert standard) peut être mis au chemin. Les sacs blancs ou les sacs de papier sont simplement ignorés.

Les éboueurs y apposent même parfois un autocollant pour avertir le résident qu'il risque une amende s'il persiste. Le règlement prévoit une amende variant entre 75 \$ et 1000 \$ pour une première offense et entre 2000 \$ et 4000 \$ pour une récidive.

M. Verret a donc proposé de revoir le règlement de façon à ce que les petits sacs blancs soient cueillis, à condition qu'ils soient seuls sur le bord du chemin et devant une maison unifamiliale. Cette « permission » ne s'appliquerait pas aux immeubles à logements. « Il n'est pas question de permettre aux gens de laisser cinq ou six sacs blancs devant leur maison. Mais de nos jours, plusieurs personnes vivent seules ou à deux dans une maison, elles recyclent et ne parviennent pas à remplir un sac vert par semaine. Elles devraient avoir le droit de mettre un petit sac au chemin », a plaidé M. Verret au cours de la séance.

Il n'en fallait pas plus pour que Guy Perreault, conseiller indépendant qui fait maintenant équipe avec la mairesse Andrée P-Boucher, s'en prenne à M. Verret, qui a choisi le camp de Jean-

Paul L'Allier. M. Perreault a reproché à M. Verret de vouloir ouvrir la porte à la pollution par le sac blanc et lui a rappelé que ses allégeances politiques le conduisaient à vouloir nuire aux citoyens de la ville de Sainte-Foy.

Piqué, M. Verret a répliqué, dans une des rares interventions empreintes de sagesse, que « tant que la ville de Sainte-Foy va exister, il faudrait que les conseillers fassent preuve d'éthique et cessent de faire de la politique avec chaque dossier ».

Mais le message de Conrad Verret n'a pas été entendu. Les conseillers se sont ensuite livrés à une

guerre de chiffres sur l'augmentation possible du compte de taxes des citoyens de Sainte-Foy. Des calculs qui oscillent entre 50 \$ pour Jacques Langlois et plus de 300 \$ pour Henri Jenkins. Comme quoi on

peut tout faire dire aux chiffres. Puis, Jacques Langlois, un autre indépendant de l'équipe L'Allier, a mis le feu aux poudres. Il a accusé la mairesse de verser dans le mensonge, la fumisterie, de mener une campagne de désinformation. Il l'a accusée de vouloir prendre les rênes de la nouvelle ville pour la saborder. Le conseiller était hors de lui.

Et les autres conseillers ont emboîté le pas. Claude Allard, M. Jenkins et la mairesse ont tous poussé à la roue de la zizanie. Tant et si bien qu'à 21 h 14, la séance a été suspendue dans la confusion la plus totale, l'équipe de la mairesse accusant les candidats du Renouveau municipal de L'Allier d'être des suppôts du Parti québécois et les conseillers du maire de Québec répétant que l'Action civique de la mairesse était en fait une succursale du Parti libéral.

Après la reprise du débat, le conseiller Guy Perreault a pris la parole pour rappeler que les prochains mois seront très longs. « On s'en va vers un affrontement continu. On pourrait tenir une séance à tous les deux mois, et ce serait déjà trop », a-t-il ironisé.

La taille des sacs de vidanges vire à un âpre débat politique

La bibliothèque rouvre

Le Faubourg retrouve ses livres

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
GBCote@lesoleil.com

■ QUÉBEC — C'est un peu un trésor que l'on ressort des limbes. Depuis hier, après deux ans de travaux et 2 millions \$ investis, les 25 000 livres de la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste sont à nouveau disponibles pour les lecteurs du Faubourg et de la ville.

L'ancienne église St. Matthew, située rue Saint-Jean et transformée en temple du livre au début des années quatre-vingts, retrouvera donc les 65 000 adeptes qui y venaient chaque année.

Six postes Internet ont été installés et la bibliothèque a subi une transformation totale, allant du classement des livres à l'ajout d'une rampe pour fauteuils roulants. Des rénovations qui ont été faites dans le respect du vénérable lieu aux vitraux colorés, où l'observation de l'architecture est aussi intéressante que la consultation des livres sur place.

Les participants à la fête du Faubourg pourront d'ailleurs profiter de l'occasion pour visiter l'endroit, samedi prochain, à compter de 10 h.

NOUVELLE VILLE

Jean Payeur, directeur général de l'Institut canadien de Québec, organisme qui gère la bibliothèque et ses succursales, a profité de l'oc-

casión pour exprimer son souhait de voir le modèle de gestion de l'Institut appliqué partout, dans la nouvelle ville de Québec. Un modèle basé sur la gratuité des services et la coopération entre les établissements. « Si on peut éliminer des barrières administratives, ce sont les usagers qui en seront bénéficiaires. Une bibliothèque est un outil d'éducation et on veut que tout le monde puisse en profiter à fond. »

PARTENARIAT

Le responsable mentionne que le principe de partenariat est déjà bien ancré dans la mentalité des bibliothèques. « Sur la Rive-Sud, le regroupement Chaudière-Appalaches existe depuis longtemps. À Ottawa, un système de navette a été mis en place pour que les livres circulent plus vite entre les différentes succursales. Ce sont des exemples qui montrent qu'on peut améliorer les services en étant partenaires. C'est ce que nous voulons. »

Quant à savoir comment les bibliothèques des villes qui percevaient un prix d'abonnement vont combler le manque à gagner, Jean Payeur croit que les revenus périphériques, par exemple les amendes, devraient suffire. La décision concernant le mode de gestion des bibliothèques dans la nouvelle ville et le dévoilement des nouveaux règlements uniformisés devraient se faire à la fin de l'été et entrer en vigueur le 1^{er} janvier.

Les travaux de 2 millions \$ ont duré deux ans

d'activités

<p>Théâtre et spectacle</p> <p>Bois-Francis</p> <p>Le nouveau théâtre de St-Pierre-Baptiste</p> <p>Pour sa 8^e saison, vous présente la comédie «<i>Vice et versa</i>» de Ray Cooney avec 8 comédiens. À 1 h de Québec, ce «Café-théâtre» vous révélera de bien belles surprises! Les merc., vend. et sam. du 23 juin au 1^{er} sept. Rés. (418) 335-8030.</p>	<p>Théâtre et spectacle</p> <p>Montréal</p> <p>Théâtre des Cascades</p> <p>«Un homme et son pinceau», comédie savoureuse avec Suzanne Champagne, Marie Michaud et Roc Lafortune. Forfait souper-théâtre au bord de l'eau. Le plus beau lieu théâtral au Québec, à 30 minutes de Montréal. Rés.: 1 866 494-8855.</p>
<p>Cantons-de-l'Est</p> <p>Vieux Clocher de Magog</p> <p>François Morency, 15 au 30 juin. Benoît Paquette, mar. au sam. 3 au 28 juil. Maxim Martin, dim. lun. de juillet et août. Lèvesque et Turcotte, 31 juil. au 7 oct. 20 h 30. Rés.: (819) 847-0470. 64, Merry N. Magog. Vieux Clocher de Sherbrooke: Les Foubac du 20 juil. au 1^{er} sept. 20 h 30. Rés.: (819) 822-2102. 1590, Galt O. Sherbrooke.</p>	<p>Camp de vacances</p> <p>Charlevoix</p> <p>Centre équestre nature</p> <p>Camp équestre pour jeunes et familles. Durée: 1 sem. Spécial camp équestre de jour pour jeunes et familles. Durée: 1 journée ou plus. Idéal pour les vacances. Randonnées de 2 heures et plus. Information: (418) 439-2076. Charlevoix, 73, St-Jean-Baptiste, La Malbaie.</p>
<p>Centre-du-Québec</p> <p>Théâtre de la Chèvrerie</p> <p>Place au soleil, une comédie de Chantal Cadieux et François Boulay, m.e.s. Rita Lafontaine, avec Rita Lafontaine, Claude Laroche, Elsa Lessonini, Sylvie Potvin et Pierre Rivard. (819) 344-5550.</p>	<p>Alternative Santé</p> <p>Cantons-de-l'Est</p> <p>Euro-spa Centre de santé</p> <p>Euro-spa vous propose des vacances sans stress. Relaxer - Dorloter - Bien manger. Euro-Spa Centre de santé, St-Ignace-de-Stanbridge (Québec). 1 800 416-0666. www.euro-spa.com</p>

Si vous désirez annoncer dans cette rubrique chaque jeudi communiquez avec le Telemarketing au 686-3377 ou 1 800 318-3378, télécopieur: 686-3379 ou triskell@lesoleil.com

EN BREF

La police met fin aux recherches

■ STONEHAM — La police de la Haute-Saint-Charles et la SQ ont mis fin aux recherches entreprises à Stoneham mardi dans le but de retrouver Paul Bourgault, 44 ans, originaire de la région de Montréal. L'homme, porté disparu mardi matin, aurait été vu pour la dernière fois dans le secteur du boulevard Talbot, à la hauteur du kilomètre 76. Lundi, le quadragénaire aurait tenu des propos suicidaires devant la propriétaire de l'auberge où il séjournait. « Mardi matin, des témoins ont dit l'avoir vu traverser une rivière et se diriger vers la montagne », relate le sergent Michaud, du Service de police de la Haute-Saint-Charles. Pendant deux jours, les policiers de la Haute-Saint-Charles et de la SQ ont, avec l'aide des pompiers de Stoneham, ratisé les sentiers du secteur du kilomètre 76 sans y trouver le

moindre indice. « On met fin aux recherches parce qu'elles n'ont rien donné. Et d'après les informations qu'on a, l'homme n'aurait pas envie d'être retrouvé », explique le sergent Michaud. É.F.

Un jeune de 13 ans meurt au volant

■ MÉTABETCHOUAN — Un adolescent de 13 ans qui s'était emparé sans permission de la voiture remise de ses parents est mort de façon tragique dans le rang Sainte-Anne, à Métabetchouan, hier après-midi. Il s'est retrouvé sous les roues du véhicule qu'il conduisait après en avoir été éjecté pendant le capotage. Ni lui ni son jeune passager de 12 ans n'étaient attachés au moment de l'accident. Ce dernier s'en est cependant tiré indemne. La SQ doit évaluer la responsabilité des parents dans cette tragédie. É.F.

DÉLUGE DU SAGUENAY

Le recours collectif fera des exclus

L'entente conclue avec les sinistrés du lac Kénogami et de la rivière Chicoutimi ne respecte pas la réclamation originale

SERGE LEMELIN
Le Quotidien

■ CHICOUTIMI — Loin de contenter tous les sinistrés, le règlement du recours collectif des sinistrés du lac Kénogami et de la rivière Chicoutimi va éteindre les droits des résidents et autres personnes qui n'étaient ni propriétaires ni locataires d'immeuble le 20 juillet 1996.

La réclamation originale englobait « toute personne, à quelque titre que ce soit, propriétaire, locataire, résident ou autre... » tandis que le règlement proposé au juge Lemelin limite l'indemnisation aux propriétaires et locataires. Ces derniers se partageront 8,5 millions \$, mais pas un sou n'est prévu pour les autres cas.



Le juge
Jean Lemelin

Questionné par le juge Jean Lemelin de la Cour supérieure, l'avocat Serge Simard a hésité avant de répondre s'il fallait modifier ou non le groupe pour lequel le mandat avait été émis par le juge Legris de la Cour supérieure, le 25 février 1997. M^{re} Claude Bouchard, avocat du procureur général qui représente les intérêts du gouvernement du Québec, a confirmé que l'entente s'appliquait à tous et qu'il n'était pas question de scinder le groupe initial pour laisser à l'extérieur du règlement les « résidents et autres ».

Les avocats s'entendent pour déclarer que la décision du juge Lemelin sera sans appel si l'entente est acceptée et la loi exclut un éventuel examen de la Cour d'appel, sauf permission.

M^{re} Serge Simard a énuméré quelques exemples de personnes incluses dans l'entente et qui ne recevront aucune indemnité : les victimes de refoulements d'égouts, qu'elles aient été ou non assurées, les individus en affaires, les propriétaires de biens meubles, les propriétaires de roulottes et

tous les propriétaires de biens assurables. L'avocat a expliqué que ce choix découlait de l'orientation prise d'accepter et de distribuer une somme du gouvernement sans que les assureurs qui ont payé pour certains biens ne demandent remboursement. C'est pourquoi ils ont choisi d'indemniser les propriétaires et les locataires pour les troubles, inconvénients et pertes d'aménité liés à leurs immeubles et pas les immeubles eux-mêmes ou d'autres biens.

LE DERNIER MOT

Le juge Lemelin avait été nommé il y a quelques années pour entendre le procès sur la responsabilité du gouvernement dans la gestion des barrages du lac Kénogami lors du déluge de 1996. Il a suggéré aux parties, quelques semaines avant le procès, de tenter la voie de la médiation à l'amiable sous les auspices d'un autre juge de la Cour supérieure pour vérifier une dernière fois s'il pouvait exister une avenue de règlement.

Les parties se sont entendues dernièrement et reviennent devant le juge Lemelin pour ratification si leur transaction respecte trois critères : être juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt de l'ensemble des membres.

Le magistrat s'est adressé à plusieurs occasions au public, par-dessus la tête des avocats, pour expliquer les enjeux de sa décision et les limites imposées à son rôle par le droit. À quelqu'un de la salle qui se demandait qui allait décider de la validité de l'entente alors que personne n'avait été consulté, il a répondu du tac au tac : « C'est moi ! »

Il a demandé aux participants à qui il a donné la parole de se mettre dans la peau des deux réclamants Jean Lemay (rivière Chicoutimi) et Jeannine Arseneault (lac Kénogami) et de se demander s'ils auraient refusé plusieurs millions de dollars pour le groupe et voulu risquer le tout dans un procès.

Les avocats du recours collectif et le gouvernement avaient demandé au juge de sanctionner leur transaction dès hier et les documents avaient été préparés en conséquence, mais le magistrat a demandé à réfléchir. « Ma crainte, c'est de me réveiller la nuit en me disant : j'ai exclu trop de monde (de la distribution). »



Impossible de nier les dommages subis dans la région du lac Kénogami et de la rivière Chicoutimi.

Des opposants désirent un procès, d'autres, une bonification

CHICOUTIMI — Plusieurs opposants au règlement du recours collectif ont continué hier de s'adresser au juge Jean Lemelin de la Cour supérieure, qui devra accepter ou refuser, d'ici quelques jours, l'entente à l'amiable rapportant 8,5 millions \$ aux occupants de quelque 2400 résidences principales et chalets du lac Kénogami et de la rivière Chicoutimi.

Les opposants sont divisés entre ceux qui voudraient le rejet de l'entente pour instruire au plus vite le procès du gouvernement et les autres qui demandent des améliorations par l'ajout de millions de dollars et la modification des critères de distribution de l'argent.

Une dizaine d'opposants ont transmis leur opinion au juge sur une base informelle, hier, comme d'autres avaient commencé à le faire la veille. Le magistrat a conclu qu'il voulait réfléchir à tous ces arguments avant de prendre une décision.

Sylvain Tremblay, un propriétaire de terrain de camping de Laterrière, a vu, en 1996, 40 roulottes disparaître, dont la sienne. Trente-sept assurés ont été indemnisés par les assureurs, mais la sienne a été refusée parce qu'il était propriétaire d'entreprise. Son assureur a invoqué l'Act of God pour ne pas payer. Les deux autres propriétaires non assurés n'ont rien eu de personne.

M^{re} Simard a confirmé que l'entente ne leur porterait rien de plus.

M^{me} Maurice Girard a souligné que son mari avait bâti petit à petit son chalet pendant 41 ans et que tout a été emporté. Le peu que lui rapportera l'entente, selon sa lecture, ne sera d'aucun réconfort pour elle, qui a fait remplir le terrain restant et a aménagé une petite roulotte pour y séjourner. « On a tout perdu », a-t-elle résumé.

Un homme qui a perdu l'emploi qu'on lui promettait en Alberta pour s'occuper de sa propriété a dit au juge qu'il n'avait pu se replacer dans son métier de technicien après un long congé. « J'ai travaillé depuis l'âge de 14 ans, a dit Paul Frigon, et c'est ma récompense. »

Un syndicaliste, Désiré Biloq, a fait part de son incompréhension du système régissant le recours collectif, qui permet de régler sans mandat des membres.

« Le gouvernement ne connaît pas ça, la justice. J'ai négocié avec Alcan et on en avait, des ententes de confidentialité, et ça ne nous empêchait pas de demander l'opinion de nos membres sur telle ou telle chose, pour mieux nous diriger. Là, on arrive avec une entente et c'est vous qui décidez. On a rien à dire. » S.L.

Nouveau • Nouveau • Nouveau • Nouveau •

La gigantesque terrasse Unibroue de l'Hippodrome s'agrandit

Maintenant

500 places disponibles

Animation musicale

Dimanche, spectacle de courses à 18h30

Tirages

Spéciaux fous fous fous

98¢

- ★ Hot-dog
- ★ Pointe de pizza
- ★ Ailes de poulet (3)
- ★ Pop-corn
- ★ Boisson gazeuse

1.98\$

- ★ Bracelet d'accès
- ★ Bière et vin

HIPPODROME DE QUÉBEC 524-5283

Volte-face de Denis Denis

Le maire de Donnacona regrettera son service de police

STÉPHANIE MARTIN
SMartin@lesoleil.com

■ DONNACONA — Le maire de Donnacona, Denis Denis, a changé son fusil d'épaule dans le dossier de la dissolution de son service de police. Maintenant que le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a donné son accord, il se dit déçu de perdre sa police municipale.

M. Denis a longtemps réclamé la dissolution du corps de police de Donnacona. Aujourd'hui, cependant, il minimise les reproches que fait à l'organisation la Direction générale d'inspection du ministère dans un rapport dévoilé hier par le *Journal de Québec*. Le document en question ferait état de plusieurs lacunes tels la mauvaise gestion, le manque de formation des policiers, le climat de travail malsain et le leadership discutabile du chef de police, Guy Dussault, actuellement en congé de maladie.

À cela, M. Denis, joint par LE SOLEIL quelque part sur un lac ontarien, réplique que la situation n'était pas si dramatique, même s'il ne nie pas qu'il y ait eu certains problèmes au sein du corps de police. Des conflits comme il y en a dans toutes les entreprises, selon lui.

Celui qui, il n'y a pas si longtemps, blâmait publiquement les policiers pour leur manque de discipline ou

leur excès de zèle dément maintenant les allégations voulant qu'ils manquent de formation. « Nous avons un très bon service de police à Donnacona, c'est dommage de le perdre », a soutenu M. Denis. Même réaction concernant le directeur Dussault dont l'autorité est maintes fois remise en question dans le fameux rapport. « M. Dussault a été évalué par Nicolet et il a obtenu d'excellents résultats. »

PROPOS SURPRENANTS

Ces déclarations du maire de Donnacona surprennent le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Yves Prud'homme. Il souligne que la nouvelle loi sur la réorganisation des services policiers donne le choix aux municipalités de

moins de 500 000 habitants, comme Donnacona, d'abolir ou non leur service de police. « Si M. Denis ne l'avait pas demandé, le ministre Ménard n'aurait pas autorisé cette dissolution », lance-t-il.

Cela étant dit, M. Prud'homme convient que dans la situation actuelle, l'abolition est probablement la meilleure solution. « Les relations de travail étaient malsaines et les employés évoluaient dans un climat vraiment inconfortable. À long terme, ce service de police était appelé à disparaître. »

Selon lui, les policiers ne doivent pas être blâmés dans cette histoire. Les seuls responsables, croit-il, sont l'administration municipale qui a refusé de corriger les lacunes et le directeur du service de police, M. Dussault, qui n'avait pas les capacités et les compétences nécessaires.

L'abolition du service de police de Donnacona a été autorisée par Serge Ménard le 29 juin. Un comité a été formé afin d'assurer la transition qui devrait être complétée cet automne. Tous les policiers en poste seront affectés à la Sûreté du Québec sur le même territoire.



Denis Denis

BIBLIOTHÈQUE DE L'ANCIENNE-LORETTE

L'entrepreneur et les architectes poursuivis

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

QUÉBEC — Alléguant des vices de construction graves à sa bibliothèque municipale, la ville de L'Ancienne-Lorette intente une poursuite en dommages de 209 500 \$ contre la firme d'architectes et l'entrepreneur.

La bibliothèque a été construite au début des années 90 par Nova Construction (Marcel Parent) sous la surveillance de Drolet Zérounian Architectes. Ce n'est toutefois qu'en 1998 que des odeurs nauséabondes ont été constatées.

L'an dernier, un rapport d'expertise révélait un taux anormalement élevé de levures et de moisissures dans l'air. On y concluait que « les poussières et les micro-organismes ne respectent pas les recommandations pour la santé et le confort des occupants ».

PROBLÈMES SÉRIEUX

Dans sa déclaration déposée en Cour supérieure, la ville indique avoir appris que des problèmes similaires affectaient la caisse populaire de L'Ancienne-Lorette. Celle-ci avait aussi été agrandie au début des années 90 et le

projet avait été conçu par la même firme d'architectes au moyen du même type de système mural extérieur.

À la fin de l'an dernier, un nouveau rapport d'expertise concluait à « la présence de problèmes sérieux affectant l'étanchéité à l'eau des murs extérieurs entraînant un processus progressif de détérioration des éléments des murs ». Il appert qu'il en trait de même pour l'immeuble de la caisse populaire.

MAUVAISE EXÉCUTION

La Ville tient donc l'entrepreneur responsable des dommages qui, selon elle, résultent de la « fourniture de matériaux impropres de mauvaise qualité ainsi que de la mauvaise exécution des travaux ». Elle tient les architectes responsables de la mauvaise exécution des obligations de l'entrepreneur en plus de la mauvaise exécution de leurs propres obligations.

Il en a coûté 170 000 \$ uniquement pour corriger le problème principal concernant le système mural extérieur. À cette somme s'ajoutent les frais d'expertise de 14 500 \$ et 25 000 \$ pour les troubles et inconvénients, pour un total de 209 500 \$ réclamés.

ASSAISONNEZ VOTRE ÉTÉ

1799⁹⁵
12 VERSEMENTS: 150,00
SANS FRAIS SANS INTÉRÊTS

T [tau] Panasonic
TÉLÉVISEUR STÉRÉO 32 PO (277909)
• IMAGE SUR IMAGE À 2 SYNCHONISEURS • Tube image plat à haute définition
• Super masque perforé Invar • Filtre peigne numérique 3 lignes
• Réception stéréo/seconde voie son avec réducteur de bruit dbx • Système acoustique « Dome » • Rendu sonore haute définition • Ampli audio 20 W • Entrées de signal vidéo composant (Y, Pb, Pr) • Télécommande cinéma maison éclairée

3399⁹⁵
12 VERSEMENTS: 283,33
SANS FRAIS SANS INTÉRÊTS

T [tau] Panasonic
TÉLÉVISEUR STÉRÉO 36 PO (264907)
• IMAGE SUR IMAGE À 2 SYNCHONISEURS • Tube image plat à haute définition
• Filtre peigne numérique 3D • Compatibilité avec télévision à haute définition (1080i ou 480p) • Réducteur de bruit dbx • Super masque perforé Invar
• 2 jeux d'entrées de signal vidéo composante • Prises de sortie audio fixe et variable • Télécommande multimarque

699⁹⁵
12 VERSEMENTS: 58,33
SANS FRAIS SANS INTÉRÊTS

JVC
TÉLÉVISEUR À ÉCRAN PLAT I'ART 24 PO (273200)
• Téléviseur à écran plat
• Filtre-peigne numérique de 3 lignes
• Puissance totale de 10 watts
• Affichage à l'écran trilingue
• 3 entrées A/V (2 arrière, 1 avant) • 1 sortie A/V
• 1 entrée S-VHS
• 1 entrée composante
• Télécommande multimarque illuminée

1999⁹⁵
12 VERSEMENTS: 166,66
SANS FRAIS SANS INTÉRÊTS

SONY
TÉLÉVISEUR STÉRÉO 32 PO (275664)
• TUBE IMAGE PLAT TRINITRON
• Sonorité « Matrix Surround »
• Puissance audio de 2 x 5 watts • Entrées S-Vidéo
• 2 entrées audio/vidéo • Entrée vidéo à composants
• Autodétection S-Vidéo • Circuit « Dynamic Focus »
• Réglage de température couleur Trinitone
• Télécommande multimarque

999⁹⁵
12 VERSEMENTS: 83,33
SANS FRAIS SANS INTÉRÊTS

JVC
TÉLÉVISEUR À ÉCRAN PLAT I'ART 27 PO (271487)
• Téléviseur à écran plat
• Filtre-peigne numérique de 3 lignes
• Puissance totale de 10 watts • Affichage à l'écran trilingue • 3 entrées A/V (2 arrière, 1 avant) • 1 sortie A/V • 2 entrées S-VHS
• 1 entrée composante
• Télécommande multimarque illuminée

TANGUAY ELECTRONIQUE

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

ACHÉTEZ EN LIGNE www.tanguay.ca

PLACE LAURIER
ÉLECTRONIQUE • INFORMATION
2700, boul. Laurier, Québec
1-877-508-0111 • (418) 800-0111

LES SAULLES
4875, boul. de l'Énergie
1-800-983-4411 • (418) 871-4411

BEAUPORT
135, boul. Sainte-Anne
1-800-983-4282 • (418) 947-4282

LÉVIS
5178, boul. (Étienne-Duval) Joseph Guindon
1-800-983-4811 • (418) 833-4811

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCÉ
2905, boul. Laurier
1-877-250-4411 • (418) 230-4411

POINTE-AU-PÈRE
857, boul. Sainte-Anne, Route 132
1-800-983-4411 • (418) 725-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
240, boul. de l'Énergie
1-800-910-4711 • (418) 867-4711

TROIS-RIVIÈRES
2700, boul. des Récollets
1-800-460-2350 • (819) 373-1111

CHICOUTIMI
1900, boul. Talbot
1-800-983-4711 • (418) 800-4411

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées.

18 mois pour un vol de 75\$

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

QUÉBEC — Un jeune homme de 20 ans qui, en compagnie d'un complice, avait volé à la pointe d'un couteau l'argent qu'un citoyen venait de retirer d'un guichet automatique a été condamné hier à 18 mois de prison.

L'homme avait pris 60 \$ dans un guichet du quartier Limoilou et à peine monté à bord de sa voiture, les deux individus ont surgi, Marc-Antoine Rochefort, 20 ans, fracassant une des glaces. Son complice a ouvert la portière, réclamant le « cash » de l'homme

Un citoyen reçoit un coup de couteau après être passé au guichet automatique

et lui infligeant une coupure de deux centimètres à la jambe à l'aide de son couteau de type « Rambo » comportant une lame de sept ou huit pouces.

En tout, une somme de 75 \$ a été subtilisée. Mis en liberté provisoire après sa comparution, Rochefort a été arrêté plus tard à la place D'Youville où des policiers de l'escouade Macadam l'ont vu vendre une dizaine de sachets de cannabis.

Le rapport présentiel de l'individu s'avérait très peu favorable. Il appert en effet qu'il manque de respect pour le bien d'autrui et qu'il n'a de remords que pour les conséquences sur sa propre personne.

Menteur et manipulateur, Rochefort est en voie de se structurer sur le plan criminel. Il banalise en outre le trafic de stupéfiants, d'autant plus que son ambition était de battre tous les records de vente. Par contre, l'agent de probation a noté un début de conscientisation chez le jeune homme qui consomme des stupéfiants depuis l'âge de 10 ans.

Invoquant ce dernier point et la détention préventive de deux mois, l'avocate de l'accusé, M^{re} Anne Lapointe, suggérait une peine de 12 à 18 mois de prison. À l'opposé, le procureur de la Couronne, M^{re} René Verret, réclamait une peine de deux ans moins un jour, disant trouver très inquiétant le portrait de Rochefort dressé dans son rapport présentiel.

AGRESSION SAUVAGE

Le juge René de la Sablonnière s'est d'ailleurs interrogé sur la sincérité de l'individu mais, a-t-il dit, il est encore trop jeune pour qu'on renonce à une éventuelle réhabilitation. Malgré l'agression qu'il a qualifiée de sauvage, le magistrat a tenté de bien faire comprendre à Rochefort qu'il lui laissait une chance.

Au terme de sa peine, l'individu sera en probation durant trois ans, période au cours de laquelle il ne pourra communiquer avec son complice qui, lui, a déjà été condamné à une peine de deux ans. En outre, Rochefort ne pourra posséder d'arme durant 10 ans. Enfin, il devra se soumettre à des prélèvements d'échantillons corporels pour identification génétique.

Sauvée grâce à la désobéissance des ambulanciers

Ni l'un ni l'autre n'avait le droit d'utiliser un défibrillateur

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ LÉVIS — Une femme a eu la vie sauve en fin de semaine grâce à la désobéissance de deux techniciens ambulanciers, qui ont utilisé un moniteur défibrillateur malgré l'interdiction qui leur en était faite, a appris LE SOLEIL.

L'incident s'est produit dans un restaurant de Lévis, où les deux techniciens de la compagnie ambulancière Dessercom s'étaient rendus pour secourir une femme en arrêt cardio-respiratoire.

Ils y sont arrivés en à peine une minute, ce qui permettait d'espérer grandement le succès de la réanimation.

Toutefois, ni l'un ni l'autre n'avait le droit d'utiliser l'appareil qui permet de réanimer des personnes en arrêt cardio-respiratoire.

L'un était sous le coup d'une sanction à la suite d'un incident où il avait omis d'utiliser le moniteur pour contrôler l'activité électrique du cœur sur une personne vivante, une manœuvre qui permet de savoir s'il y a un problème d'origine cardiaque.

Quant à son collègue, il n'avait pas encore été certifié pour utiliser l'appareil sur la Rive-Sud. Sa certification n'était valable que sur la Rive-Nord... qui utilise le même moniteur et le même protocole.

Devant l'urgence de la situation, les deux hommes ont choisi de procéder

malgré tout. La réanimation a réussi. La dame, hospitalisée, respirait toujours hier, a indiqué leur représentant syndical, Serge Pelletier.

Selon lui, c'est en toute connaissance de cause que le responsable des équipes de travail chez Dessercom a associé les deux hommes.

M. Pelletier dit même être intervenu pour que les équipes soient changées, mais rien n'a été fait.

Il semble de plus que la leçon n'a pas porté, puisque le lendemain de l'événement, les hommes étaient de nouveau inscrits dans la même équipe.

INTERVENTION SYNDICALE

Cette fois, l'intervention syndicale a porté et des changements ont été apportés.

Le directeur général de Dessercom, René Déry, a refusé hier de commenter l'événement.

« Je ne peux vous donner aucune information sur ce sujet-là », a-t-il mentionné. Il a ajouté qu'il ne pensait pas que cette histoire était d'intérêt public.

À la Régie régionale de la santé de Chaudière-Appalaches, la porte-parole Louise Rondeau n'a pas voulu commenter l'événement, parce que le dossier n'y avait pas encore été acheminé de façon officielle.

Chaque utilisation du moniteur défibrillateur est contrôlée a posteriori, a-t-elle rappelé, et il en sera de même pour celle de la fin de semaine.

Il pourrait s'écouler quelques semaines avant que le contrôle ne soit effectué.

SANCTION

Pour le président du syndicat, Richard Carrière, le problème dépasse la mauvaise répartition des équipes.

Il s'en prend en effet à la sévérité de la sanction qui a frappé l'un des techniciens.

Il juge inconcevable qu'on empêche celui-ci d'utiliser un appareil susceptible de sauver des vies, non pas parce qu'il l'a mal utilisé, mais parce qu'il a omis une manœuvre de contrôle.

Son jugement n'est pas plus tendre pour la régie qui empêche l'autre technicien d'utiliser un appareil qu'il peut manœuvrer sans problème lorsqu'il travaille de l'autre côté du fleuve.

Il fait porter la responsabilité des deux situations sur le directeur médical de la Régie régionale de la santé de Chaudière-Appalaches, le Dr Jean Lapointe.

LE SOLEIL n'a pu joindre le médecin hier.



Sylvie Collet

Nouvelle candidate dans le clan Garon

PIERRE PELCHAT

PPelchat@lesoleil.com

CHARNY — L'équipe présidée par le maire Jean Garon a présenté, hier, son huitième candidat à un poste de conseiller municipal de la nouvelle grande ville de Lévis.

Il s'agit de Sylvie Collet, qui est conseillère municipale à Charny depuis 1994. Hier, elle a formellement annoncé son intention de porter les couleurs du Parti des citoyens et des citoyennes dans le district 6 à l'élection du 4 novembre. Le nouveau quartier englobe la partie sud de Charny, une petite partie de Saint-Jean-Chrysostome le long de la rivière Chaudière et Breakyville.

Bien que les élus charnyois se soient vivement opposés à la fusion forcée des villes de la Rive-Sud, M^{me} Collet n'entend pas poursuivre cette bataille, si elle est élue.

« Le gouvernement est allé de l'avant. Il a fait passer sa loi. Il n'est pas question, à mon point de vue, de défaire la fusion. Il y a des coûts à défaire un regroupement. Il faut plutôt chercher à tirer le meilleur parti possible de la nouvelle ville pour les résidents du district 6 », a-t-elle affirmé.

Bien que son programme électoral ne soit pas encore défini, elle souhaite voir à l'aménagement d'une bibliothèque digne de ce nom dans le Vieux-Charny, poursuivre le développement du parc des Chutes-de-la-Chaudière. « Je rêve d'un plan d'eau au Parc des chutes que l'on pourrait utiliser de façon sécuritaire », a-t-elle dit.

D'autre part, M^{me} Collet estime que le maire Garon est la personne toute désignée pour rallier les résidents de la nouvelle ville. « J'ai déjà travaillé au bureau de comté de M. Garon à ses débuts en politique. Il a une vision régionale, une vision du développement de la Rive-Sud. Il pourra faire contre-poids efficacement à la nouvelle grande ville de Québec », a-t-elle soutenu. M^{me} Collet devra être choisie officiellement par les membres du parti lors d'une assemblée d'investiture qui aura lieu le 26 août, et cela, dans la mesure où il y a plus d'un candidat. La fin de la présentation des candidatures est le 3 août. Pour l'heure, seule M^{me} Collet a manifesté ouvertement sa volonté d'être sur les rangs.

Au cours des dernières années, elle a été vice-présidente de la Régie de police, présidente du comité d'embellissement et membre d'autres comités dont celui sur le bruit causé à la gare de triage Joffre.

SOLDE « PARTIS POUR LA PLAGE! » DE KIA

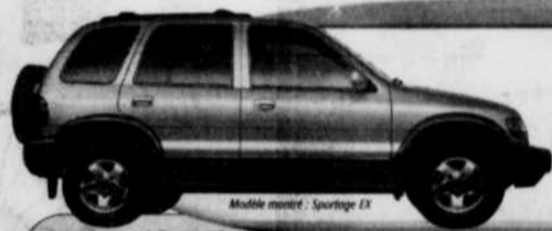


Financement à partir de **0,9%** sur tous les modèles 2001



Magentis LX 2001 20 995\$*
Louez à partir de **249,49\$*** Comptant de 2 500 \$ à un taux de 1,61% pendant 48 mois

• moteur de 2,4 L, 149 HP • boîte automatique • deux coussins gonflables avec détection de la présence d'un passager • climatisation • chaîne stéréo AM/FM/cassette • volant inclinable • régulateur de vitesse • glaces, verrouillage et rétroviseurs commandés électriquement



Sportage X 4 RM 2001 20 995\$*
Louez à partir de **239,39\$*** Comptant de 2 500 \$ à un taux de 0,67% pendant 48 mois

• Moteur de 2,4 L, 130 HP • boîte manuelle à 5 rapports • deux coussins gonflables et un autre aux genoux du conducteur • système anti-roulis • chaîne stéréo AM/FM/cassette • glaces, verrouillage et rétroviseurs commandés électriquement

L'ensemble Kahuna

Pour seulement 19 \$ de plus par mois**, obtenez une Sportage X avec : • roues en aluminium • boîte manuelle à 5 rapports • climatisation • et plus encore

Le grand ensemble Kahuna

Pour seulement 39 \$ de plus par mois**, obtenez une Sportage X avec : • roues en aluminium • boîte automatique • climatisation • et plus encore



Rio S 4 portières 2001 11 995\$*
Aucun comptant Louez à partir de **189,89\$*** à un taux de 1,63% pendant 48 mois

• moteur de 1,5 L, 96 HP • boîte manuelle à 5 rapports • deux coussins gonflables • poutrelles d'acier dans les portières • chaîne stéréo AM/FM • consommation de carburant (route) : 6,8 L/100km

L'ensemble Kahuna

Pour seulement 29 \$ de plus par mois**, obtenez une Rio LS avec : • climatisation • direction assistée et volant inclinable • lecteur de disques laser • glaces, rétroviseurs et verrouillage commandés électriquement • boîte manuelle à 5 rapports • et plus encore!



Sephia L 2001 13 845\$*
Aucun comptant Louez à partir de **209,09\$*** à un taux de 0,47% pendant 48 mois

• Moteur de 1,8 L, 125 HP • indice de sécurité 5-étoiles. La Sephia a obtenu une évaluation 5-étoiles pour la protection latérale du passager AV lors de tests d'impact frontal • boîte manuelle à 5 rapports • deux coussins gonflables • poutrelles d'acier dans les portières • chaîne stéréo AM/FM/cassette • ceintures AV réglables en hauteur

L'ensemble Kahuna

Pour seulement 19 \$ de plus par mois**, obtenez une Sephia LS avec : boîte automatique • climatisation • banquette arrière repliable à 60/40 • volant inclinable • et plus encore!

KIA

Enfin, la qualité accessible à tous!

Demandez à votre concessionnaire Kia tous les détails au sujet de notre Programme pour diplômés

www.kia.ca Toutes les Kia sont protégées par une garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur, une garantie de base de 3 ans/60 000 km et une assistance routière de 24 heures.

Kia de Matane
1465, Phare Ouest
Matane (418) 562-0003

Kia Ste-Foy
2766, rue Einstein
Québec (418) 659-1542

Kia de New Richmond
218 A, chemin Saint Edgard
New Richmond (418) 392-6777

Sept-Îles Kia
369, rue Laure
Sept-Îles (418) 962-0550

Kia Kamouraska
275, avenue Patry
St-Pascal (418) 492-3436

Kia Harold Auto
1120, boulevard du Royaume ouest
Chicoutimi (418) 693-8050

Kia St-Gilles
1070, route 269
St-Gilles (418) 888-4012

Kia La Pêrade
671, rue Principale
La Pêrade (418) 325-2444

Automobiles du Boulevard Kia
602, boulevard Renault
Beauceville (418) 774-4100

Gagné Kia
2685, avenue du Pont Sud
Alma (418) 662-4013

Boulevard Kia
342, Lasalle
Baie-Comeau (418) 294-2999

Kia Mistassini
59, boulevard Panoramique
Dolbeau-Mistassini (418) 276-1556

Kia Québec
5055, boulevard des Grands
Québec (418) 626-8600

Formule Kia
167, boulevard Ste-Anne
Pointe-au-Père (418) 723-0311

Kia Lévis
4345, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (418) 837-9199

Kia de Thetford
505, boulevard Smith nord
Thetford Mines (418) 334-1049

Kia Charlevoix
1001, boul. Monseigneur de Laval
Baie St-Paul (418) 240-2666

Autres possibilités de location et de financement. Voir un concessionnaire pour les détails.
*Nos programmes de location sont établis, suite à une approbation de crédit, par Crédit Kia Canada inc. Ils sont applicables à toutes les nouvelles Magentis LX 2001 (modèle M5742), Sephia L 2001 (modèle SE5432), Rio S 2001 (modèle RS5412), Sportage X 2001 (modèle SP5412). Durée de location de 48 mois, avec remise au locuteur, au taux de financement de location de 1,61% / 0,47% / 1,63% / 0,67%, avec acompte ou échange équivalent de 2 500 \$ / 0 \$ / 0 \$ / 2 500 \$. Premier paiement de 249,49 \$ / 239,39 \$ / 189,89 \$ / 209,09 \$. Plus transport de 450 \$ / 0 \$ / 0 \$ / 550 \$ et frais d'administration de 350 \$ exigible à la livraison. Obligation totale de location pour la Magentis LX / la Sephia L / la Rio S / la Sportage X, basée sur un prix de détail suggéré du fabricant de 20 995 \$ / 13 845 \$ / 11 995 \$ / 20 995 \$, est respectivement de 14 475,52 \$ / 10 036,32 \$ (y compris le transport de 450 \$) / 8 114,72 \$ (y compris le transport de 450 \$) / 13 990,72 \$, et l'option d'achat est évaluée à 7 348,25 \$ / 4 431,45 \$ / 3 857,95 \$ / 7 348,25 \$. Obligations de location calculées sur la base d'une entente de 20 000 km/an (d'autres types d'ententes sont également possibles). Si la limite est dépassée, des frais supplémentaires de 8 \$ par kilomètre s'appliquent. Immatriculation, plaques, inspection préalable à la livraison, transport (sauf la Sephia et la Rio) et taxes non incluses et payables en sus. **Les offres de suréquipement de la Rio S (RS5412) à la Rio LS (RS482) ou de la Sephia L (SE5432) à la Sephia LS (SE3482) ou de la Sportage X (SP5412) à la Sportage X (SP1432) ont une durée limitée et ne peuvent être combinées à d'autres offres. Le concessionnaire peut louer ou vendre pour moins cher. Il se réserve le droit de modifier les prix de détail suggérés du fabricant pour un modèle Magentis LX / Sephia L / Rio S / Sportage X est de 20 995 \$ / 13 845 \$ / 11 995 \$ / 20 995 \$. Immatriculation, plaques, transport, inspection préalable à la livraison, assurances et taxes ne sont pas incluses et sont payables en sus. Les prix peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Un taux de financement de 0,99% est possible pour tous les modèles Magentis / Sephia / Rio / et Sportage X 2001 et ce, pour une période de 36 mois, après approbation de crédit. Exemple de financement : 10 000 \$ à 0,99% par année représente des montants mensuels de 281,63 \$ pendant 36 mois; le coût d'emprunt est de 139,36 \$ pour une obligation totale de 10 139,36 \$. D'autres taux et conditions sont possibles. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Voir un concessionnaire Kia participant pour les détails. ©2001 Kia Motors Corporation. KIA et le slogan « Enfin, la qualité accessible à tous » sont des marques déposées de Kia Motors Corporation.

La vente du presbytère de Saint-Tite fait des vagues

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

■ SAINT-TITE-DES-CAPS — « Quand on se sépare de quelque chose qui nous tient à cœur, ça provoque toujours quelques réactions. Ce sont des moments de deuil difficiles à passer. » Ainsi parle l'abbé Jean-Luc Laflamme, le curé de Saint-Tite-des-Caps, des paroissiens qui digèrent très mal la vente de leur presbytère, transaction qui sera conclue ces jours-ci.

Dix ans que la vente du presbytère était dans l'air de la paroisse d'environ 1800 habitants. Dix ans que l'assemblée de fabrique cherchait une façon de rentabiliser l'édifice vieux de 90 ans. Au moins trois offres d'achat au cours de la décennie, toutes refusées, à cause du montant offert jugé trop bas.

L'an dernier, Lise Badeau a fait connaître son intention d'acheter la bâtisse. Cette fois-là, l'assemblée a accepté à l'unanimité de lui vendre le presbytère pour 132 000\$. Cet été, M^{me} Badeau, qui agit à titre de famille d'accueil pour l'hôpital Robert-Giffard, s'y installera avec ses six pensionnaires, tous des handicapés mentaux dont elle s'occupe depuis 17 ans, à Saint-Tite toujours.

Mais la vente de cette partie du patrimoine religieux ne fait pas que des

heureux. Des paroissiens, dont le nombre est très difficile à évaluer, sont montés aux barricades pour empêcher cette transaction qu'ils jugent odieuse.

« Le presbytère, c'est notre patrimoine, il ne doit pas être vendu. La paroisse n'a pas de dette, seulement un déficit de 3000\$. Elle était où, l'urgence de vendre? On aurait pu le garder, louer des bureaux pour les associations, trouver d'autres moyens que la vente », suggère Huguette Fillion, une des paroissiennes outrées par cette décision.

Les opposants aux projets ont même mandaté une firme d'avocats pour contester la vente de l'édifice, reprochant à l'assemblée de fabrique d'avoir fait une promesse de vente avant d'obtenir la permission du diocèse de Québec et d'avoir permis que soit effectués des travaux avant que



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE
L'église et le presbytère en question.

la transaction ne soit finalisée. Depuis, l'assemblée a reçu le feu vert du diocèse.

Dans la rue, à peu près tous les citoyens rencontrés par LE SOLEIL ne voyaient pas d'objections à ce que M^{me} Badeau achète le presbytère pour y installer ses « enfants ».

La mairesse, Anne-Marie Guilbeault, considère que la nouvelle vocation convient très bien au presbytère. Elle rappelle également que la municipalité possède un règlement protégeant la mission sociale du lieu et dit songer à en adopter un pour protéger l'infrastructure extérieure. Quant à l'église, « aucun danger qu'elle soit vendue », assure la mairesse.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE
Magella Pichette, Maryse Dubé, l'acheteuse Lise Badeau, le curé Jean-Luc Laflamme, Roland Duclos et Rock-Yvon Giguère considèrent que la nouvelle vocation du presbytère est tout à fait appropriée.

TOYOTA

Des super valeurs sur de grands gagnants avec un gros plus

LA NOUVELLE COROLLA CE 2002 plus

Gagnante du trophée Pyramide de la CAA 2001 pour la satisfaction globale des propriétaires

pour les années-modèles 1993 à 1997. Selon les résultats de l'édition 2000 du Sondage de la CAA auprès des propriétaires de véhicules :

- La satisfaction moyenne globale était de 8,9 sur 10.
- L'incidence des réparations était de **45 % inférieure** à celle de la moyenne des véhicules de cet âge.
- Le coût moyen des réparations était de **40 % inférieur** à la moyenne des véhicules de cet âge.



- Moteur 4 cylindres de 1,8 litre et 125 ch avec VFI
- Véhicule à faibles émissions (LEV)
- Cotes de consommation - MANUELLE
- 7,3/5,3 L/100 km - (39/53 mi/gal.) Ville/Route*

En plus de toutes les caractéristiques de série offertes sur toutes les Corolla, la Corolla CE Plus comprend :

- Volant inclinable
- Système d'accueil sans clé et verrous de portières assistés
- Enjoliveurs de roue complets
- Climatiseur • Pare-boue avant et arrière
- Moulures protectrices latérales

3,9% allant jusqu'à 36 mois ou louez pour **219 \$***** par mois pendant 48 mois

CAMRY CE plus

Gagnante de 7 trophées Pyramide de la CAA depuis 1988. Selon les résultats de l'édition 2000 du Sondage de la CAA auprès des propriétaires de véhicules pour la Camry 1997 à 2000 :

- **93 % des propriétaires de Camry** se sont dit très satisfaits de leur véhicule.
- Un total de **99 % de propriétaires** ont dit qu'ils rachèteraient la Camry s'ils pouvaient revenir en arrière au moment de l'achat.
- Le coût moyen et la fréquence des réparations pour les modèles de Camry 1997 à 2000 était inférieur aux résultats obtenus par les autres véhicules des mêmes années-modèles.



- Moteur 4 cylindres de 2,2 litres et 136 ch
- Véhicule à émissions ultra faibles (ULEV)
- Cotes de consommation - AUTOMATIQUE
- 10,1/6,8 L/100 km - (28/42 mi/gal.) Ville/Route*

En plus de toutes les caractéristiques de série offertes sur toutes les Camry, la Camry CE Plus comprend :

- Climatiseur • Radio AM-FM avec lecteur de CD et 4 haut-parleurs
- Glaces et verrous de portières assistés
- Régulateur de vitesse
- Rétroviseurs de couleur assortie à télécommande assistée
- Système d'accueil sans clé

1,9%** allant jusqu'à 36 mois ou louez pour **299 \$***** par mois pendant 48 mois

SIENNA CE plus

Gagnante du trophée Pyramide de la CAA 2001 pour la satisfaction globale des propriétaires dans la catégorie des mini-fourgonnettes pour les années-modèles 1998 à 2000. Selon les résultats de l'édition 2000 du Sondage de la CAA auprès des propriétaires de véhicules :

- L'incidence globale des réparations était de **28 % inférieure** à la moyenne des véhicules de cet âge.
- Le coût total moyen des réparations était de **22 % inférieur** à la moyenne des véhicules de cet âge.
- Un total de **94 % de propriétaires** ont dit qu'ils rachèteraient la Sienna s'ils pouvaient revenir en arrière au moment de l'achat.



- Moteur V6 de 3,0 litres et 210 ch avec VFI (maximise l'efficacité)
- Véhicule à faibles émissions (LEV)
- Cotes de consommation - AUTOMATIQUE
- 12,4/8,8 L/100 km - (23/32 mi/gal.) Ville/Route*

En plus de toutes les caractéristiques de série offertes sur toutes les Sienna, la Sienna CE Plus comprend :

- Régulateur de vitesse
- Glaces et verrous de portières assistés
- Éclairage d'accueil
- Maintien temporaire du courant
- Rétroviseurs extérieurs à télécommande assistée
- Graphiques aux revêtements latéraux
- Immobilisateur de moteur
- Dispositif oubli de clé

1,9%** allant jusqu'à 36 mois ou louez pour **299 \$***** par mois pendant 48 mois

tout un été



1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca

Plans de location/financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. *Cotes de consommation (ville/route) basées sur les modèles Corolla CE Plus 2002/ Camry CE Plus 2001/Sienna CE Plus 2001 pour le moteur indiqué. **Exemple de financement : 20 000 \$ à 1,9 % par année équivaut à 592 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 1 240 \$ pour un total de 21 240 \$. ***Exemple de financement : 20 000 \$ à 1,9 % par année équivaut à 572 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 592 \$ pour un total de 20 592 \$. Immatriculation, frais de transport et de préparation, assurance et taxes en sus. **** La location est basée sur une location-bail de 48 mois et des taux de location de 7,9 %/5,9 %/5,9 % sur la Corolla CE Plus, la Camry CE Plus et la Sienna CE Plus respectivement (modèles BR12EM-B avec boîte manuelle, BG22KP-B avec transmission automatique, ZF19CS-B avec transmission automatique). Acompte de 2 925 \$/3 945 \$/5 475 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 275 \$/350 \$/350 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 13 437 \$/18 297 \$/19 827 \$ et prix de l'option d'achat de 8 371,65 \$/11 248,60 \$/13 586,10 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,07 \$/0,10 \$/0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction d'un PDSF de 17 085 \$/25 565 \$/29 535 \$. La location comprend un maximum de 995 \$/1 095 \$/1 245 \$ pour frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur les modèles Corolla CE Plus 2002, Camry CE Plus 2001, Sienna CE Plus 2001 loués ou achetés au plus tard le 31 juillet 2001. ****Certains conditions s'appliquent. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.

Militaire condamné

Il a eu une relation sexuelle avec une adolescente de 16 ans

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Un militaire de 34 ans, Martin Daigneault, de Stoneham, a été condamné hier à une peine d'un an avec sursis pour avoir eu une relation sexuelle avec une adolescente de 16 ans à l'égard de laquelle il était en situation d'autorité.

Le juge René de la Sablonnière a estimé que cette relation d'autorité constituait une circonstance aggravante, tout comme le fait d'avoir fait boire de l'alcool à la victime. Après le crime, celle-ci a pris des médicaments durant un mois et demi dans l'éventualité où elle aurait contracté le sida.

Le militaire blessé par une mine au cours de la guerre du Golfe présente un risque de récurrence réduit, s'il faut en croire son rapport présentenciel. Le tribunal a

aussi tenu compte qu'il a plaidé coupable aux accusations.

Durant sa peine, Daigneault ne pourra consommer ni alcool ni drogue, et le juge lui a interdit de posséder une arme. Il devra continuer à suivre les traitements psychologiques qu'il a déjà entrepris et, durant les trois premiers mois de la peine, il sera confiné à sa résidence 24 heures sur 24.

IDENTIFICATION GÉNÉTIQUE

En outre, Daigneault devra rembourser les 1075 \$ de médicaments que sa victime a dû payer, et il ne pourra communiquer avec elle durant toute la peine. Au terme de celle-ci, l'accusé sera en probation durant deux ans. Enfin, il devra se soumettre à des prélèvements de substances corporelles pour identification génétique.

D'autre part, le juge de la Sablonnière a imposé une amende de 100 \$ au militaire pour possession de cannabis.

La victime a pris des médicaments durant un mois et demi dans l'éventualité où elle aurait contracté le sida

EN BREF

Enfin, des médecins

■ SAINT-GEORGES — La députée de Beauce-Sud, Diane Leblanc, se réjouit que des mesures concrètes soient mises de l'avant pour offrir aux gens de la région des Etchemins des médecins disponibles pour leurs besoins. « Même si nous ne connaissons pas pour le moment les modalités d'implantation ou de fonctionnement des Groupes de médecins de famille (GMF), je suis satisfaite de voir que mes démarches, ainsi que celles de mes collègues de l'op-

position officielle, donnent des résultats », soutient M^{me} Leblanc. Depuis plusieurs années, M^{me} Leblanc dit avoir à cœur de se battre afin que ses concitoyens aient droit à des services de santé de qualité à la hauteur de leurs attentes. Elle est intervenue à l'Assemblée nationale pour décrier le manque de spécialistes dans la région et le manque de personnel dans les CHSLD. « Étant donné que nous sommes les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord, nous devrions avoir le meilleur service de santé. Ce n'est évidemment pas le cas en ce moment », ajoute-t-elle. M^{me} Leblanc souhaite que les Groupes de médecins de familles soient bénéfiques et qu'ils contribuent à améliorer la situation. L.D.

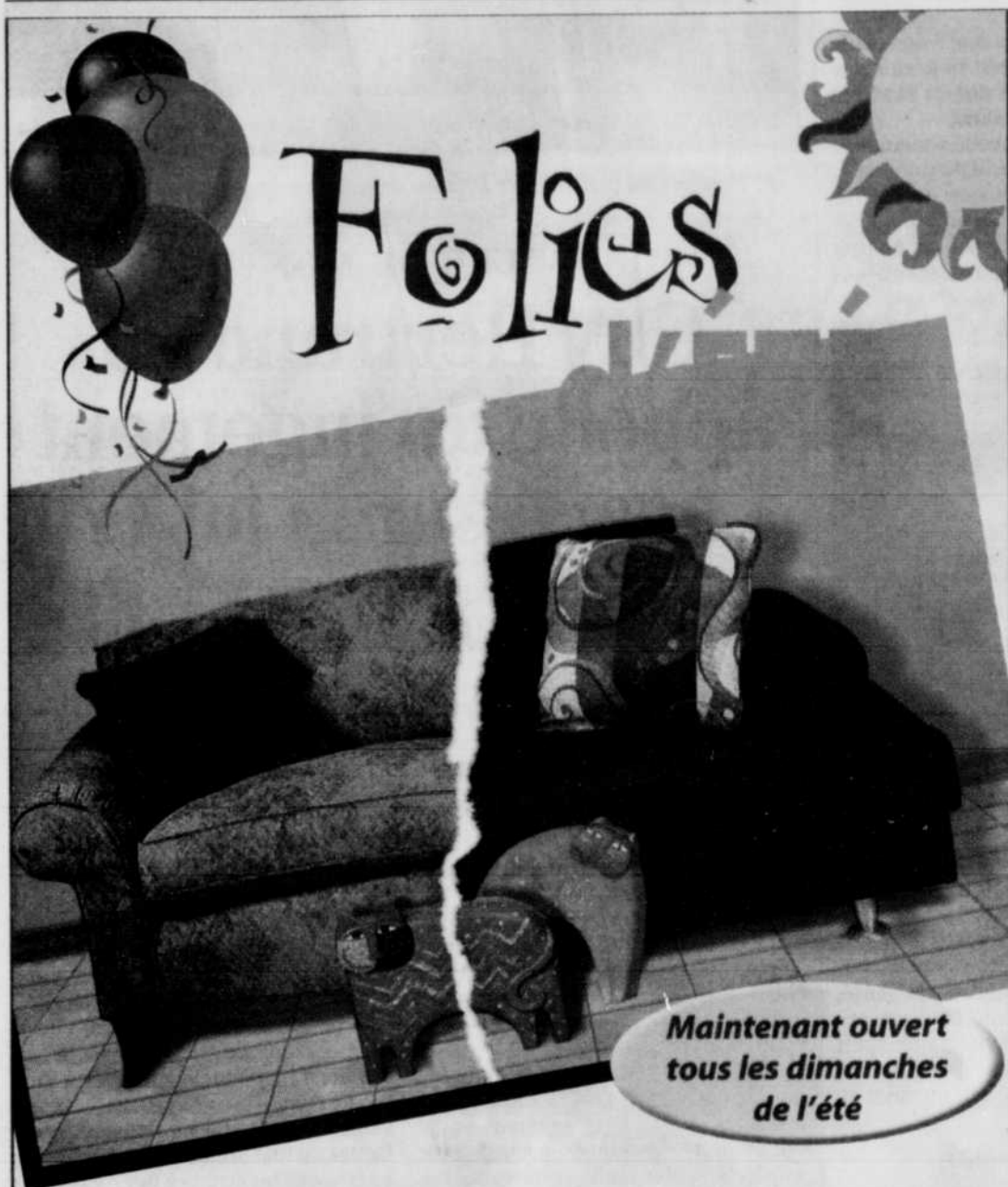
Du jeudi 5 au dimanche 15 juillet 2001

Vente sur la promenade



PLACE DE LA CITÉ
CENTRE COMMERCIAL
Le plus grand choix de boutiques exclusives à Québec

150 boutiques et services / 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy (418) 657-7015



Maintenant ouvert tous les dimanches de l'été

Nous payons pour vous la **TPS***

*Sur marchandises spécialement sélectionnées

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
Québec

LA GALERIE DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

www.lagaleriesdumeuble.com

681-0171 1 800 463-2277

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi: 9h à 17h30 • Jeudi et vendredi: 9h à 21h
• Samedi: 9h à 17h • Dimanche: 12h à 17h

Certains articles présentés sont en quantité limitée et peuvent différer d'un magasin à l'autre.

Payez en
Décembre 2001

Conditionnel à l'approbation
du crédit. Accrue: 30 %.
Conditions en magasin.

place Leclerc Desjardins déménage aux Jardins de l'Hôtel-de-Ville

programmation du 5 juillet

13 h 30	École de Cirque de Québec	Québec
15 h 30	Fanfare Pour Pour	Québec
16 h 30	Les Petits Miracles	France
16 h 50	Le Frère de la Sangsue	Québec
19 h 00	Les Mages Ardents	Québec
21 h 30	Les Bleus de travail	France

Bell festival d'été de Québec

File à Dominic Samedi chez Olivier !!

RESTO TABLE Réservation pour 18:30!

Événement Sortez plus, prenez l'bus! Vendredi 17h

Réunir la gang pour le défi

0635 STCUQ

LE QUÉBEC LE CANADA

Ottawa autorise la marijuana « thérapeutique »

Mais les malades devront, pour commencer, s'approvisionner sur le marché noir

■ OTTAWA (PC) — Un citoyen malade pourra désormais cultiver légalement de la marijuana ou nommer une personne chargée de le faire pour lui, mais il ne pourra se procurer légalement les semences nécessaires, en vertu des nouveaux règlements fédéraux annoncés hier.

La réglementation, qui entre en vigueur à la fin du mois, fera du Canada le premier pays au monde à réglementer l'usage du cannabis à des fins thérapeutiques. Mais elle ne dit mot d'un aspect pourtant crucial: l'approvisionnement. Le système fédéral autorisera certaines personnes atteintes de problèmes médicaux particuliers à posséder et à faire pousser du cannabis, ou à désigner une personne qui le cultivera pour elles. À cette fin, elles devront obtenir une autorisation d'un médecin.

Mais le système ne prévoit aucune source de marijuana sûre et testée pour les patients, à moins que ceux-ci ne participent à un programme de recherche. Il ne prévoit pas non plus de source de semences ou de plants testés pour démarrer la culture, a admis Judy Gomber, qui est à la tête du Bureau des substances réglementées du ministère fédéral de la Santé.

Les règlements exigent des médecins qu'ils recommandent une posologie, même s'il n'est pas possible de connaître la concentration du *pot* utilisé par un patient donné. Par ailleurs, on demande aux médecins d'appuyer l'usage de la marijuana lorsqu'ils pensent que cela peut avoir un avantage médical, mais les fonctionnaires fédéraux reconnaissent qu'il y a peu de preuves des avantages médicaux du *pot*.

Hugh Scully, un ex-président de l'Association médicale canadienne, dénonce cette apparente contradiction, et reproche à la nouvelle réglementation de placer les médecins et leurs patients dans une posture précaire, en donnant accès à un produit qui n'a pas subi les rigoureux tests habituels préalables à la mise en marché.

Un haut fonctionnaire, qui a demandé l'anonymat, a admis que la nouvelle politique laisse de nombreuses questions sans réponse, surtout en ce qui concerne l'approvisionnement, la vente et la distribution. De telles lacunes sont normales, a-t-il fait valoir. C'est quelque chose d'inédit, qui n'a jamais été essayé auparavant. Les problèmes seront réglés au fur et à mesure qu'ils se présenteront, a-t-il promis.

Le ministère fédéral de la Santé espérait se procurer des semences testées auprès des États-Unis, mais jusqu'à présent, les négociations avec les autorités américaines n'ont pas porté fruit. Le ministère a décidé de se procurer des semences saisies par les forces de police lors de perquisitions. Une première cargaison de semences confisquées a été envoyée à la compagnie Prairie Plant Systems, de Saskatoon, qui a obtenu le contrat de culture de la marijuana pour le compte d'Ottawa. Mais en attendant, les patients devront aller chercher leur drogue sur le marché noir.

UN PRODUCTEUR SE PROPOSE

À ce sujet, le plus important producteur de cannabis en Colombie-Britannique affirme qu'il se ferait un plaisir de fournir des graines de marijuana au ministère fédéral de la Santé.

Propriétaire de Mark Emery Seeds, à Vancouver, Mark

Emery estime ridicule que le plan d'affaires du Canada concernant la culture de la marijuana à des fins médicales et de recherche connaisse des problèmes d'approvisionnement en graines.

« Pourquoi ne les prennent-ils pas chez moi? Je suis le vendeur de graines le plus connu au monde, et je suis juste ici, à Vancouver, et ils peuvent me parler dès qu'ils en ont envie », a déclaré M. Emery en entrevue, mardi.

Le producteur s'est dit sidéré par la nouvelle voulant que Prairie Plant Systems, une entreprise de Calgary désignée par le fédéral, en décembre, pour faire pousser de la marijuana à des fins médicales, n'ait pas été en mesure de se procurer des graines de cannabis. M. Emery s'est dit prêt à fournir gratuitement les graines nécessaires, si celles-ci sont utilisées dans le cadre d'un programme de santé.



Judy Gomber (au premier plan), qui dirige le Bureau des substances réglementées, et Cindy Cripps-Prawak, directrice du Bureau d'accès médical au cannabis, du ministère fédéral de la Santé, durant le point de presse, hier.

Depuis 1997, quelque 210 personnes sérieusement malades ont été soustraites à l'application de la loi réglementant certaines drogues et autres substances. On ne leur a toutefois pas procuré de source légale d'approvisionnement.

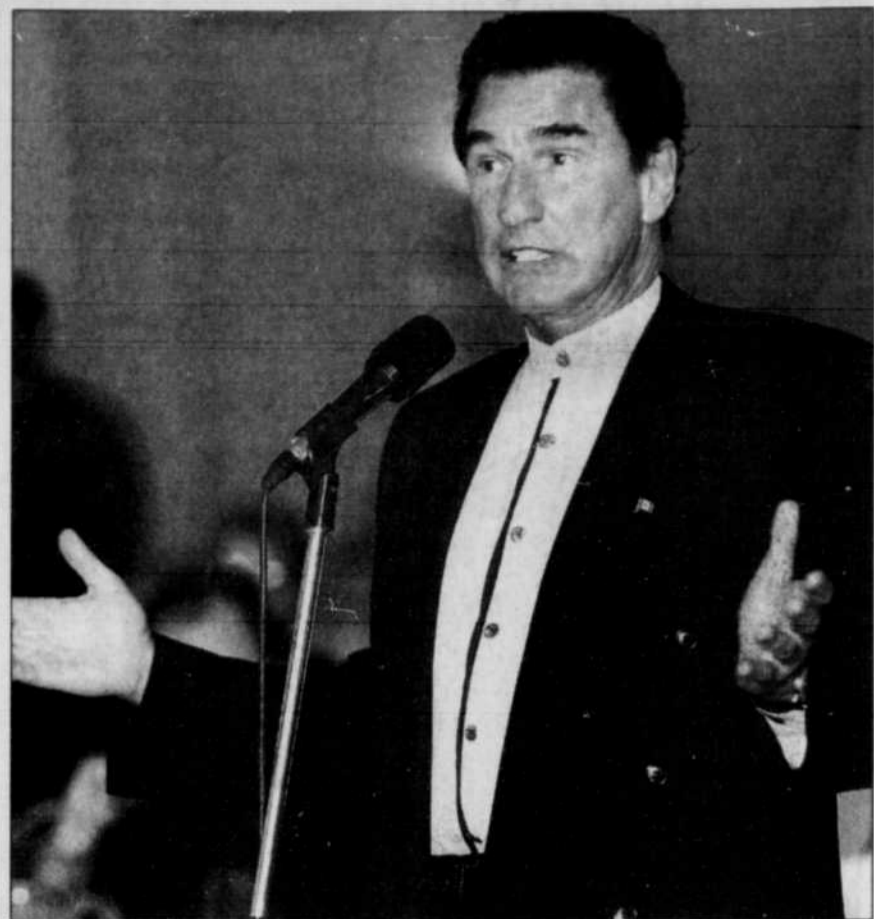
Roslyn Tremblay, porte-parole du ministère de la Santé, a refusé de se prononcer sur les négociations en cours entre Ottawa et les États-Unis, si ce n'est pour dire qu'il n'existait aucun problème. M^{me} Tremblay a également refusé de faire quelque commentaire que ce soit au sujet de l'offre formulée par M. Emery.

UNE CARTE POUR CONSOMMER

Par ailleurs, le quotidien torontois *Globe and Mail* annonçait hier matin que les Canadiens qui auront reçu la permission de fumer de la marijuana à des fins thérapeutiques seront munis d'une carte d'identification.

Selon le journal, cette carte permettra aux usagers d'éviter le harcèlement des policiers en vertu des nouvelles règles fédérales qui entreront en vigueur le 30 juillet. Les cartes, délivrées par Santé Canada, prouveront que le possesseur a le droit de consommer du cannabis pour sa santé.

Rappelons qu'avant la rédaction des nouvelles règles fédérales, la Cour suprême a statué l'an dernier que les Canadiens avaient le droit de fumer de la marijuana s'il était prouvé que cela était bénéfique à leur santé.



M^r Bertrand est prêt à porter la cause des citoyens anglophones qui le paient jusqu'en Cour suprême.

MÉGAVILLE DE MONTRÉAL

Guy Bertrand en appelle du jugement Lagacé sur la loi 170

L'avocat demande de reporter jusqu'à l'automne 2002 les élections municipales

MATHIEU BOIVIN
Presse canadienne

■ MONTRÉAL (PC) — La lutte aux fusions municipales retournera devant les tribunaux, l'avocat Guy Bertrand ayant déposé, pour le compte des municipalités de Baie-d'Urfé et de Dollard-des-Ormeaux, une inscription en appel du verdict du juge Lagacé sur la loi 170.

Selon l'avocat, en rejetant la requête des 19 municipalités qui contestaient le pouvoir du gouvernement provincial de forcer les fusions municipales, le juge Lagacé a erré « de façon magistrale » sous deux aspects.

M^r Bertrand estime, premièrement, que le juge Lagacé s'est trompé en statuant qu'« à partir du moment où la Constitution du Canada accorde aux provinces le pouvoir de légiférer sur les municipalités, cela devient un pouvoir absolu qui ne peut pas être limité ».

C'est une erreur grave, prétend l'avocat, parce que « depuis la Charte et le renvoi sur la sécession, le Québec, comme toutes les provinces, est assujéti aux principes et aux droits qui découlent de la Charte des droits et aux principes structurels de démocratie et de protection des minorités. C'est vrai qu'il a le pouvoir en apparence total de faire ou de défaire, mais jamais au détriment des droits des citoyens ».

M^r Bertrand considère, deuxièmement, que les anglophones seront bien plus lésés par la création d'une mégaville de Montréal que leurs concitoyens francophones, et qu'il y a donc là une atteinte à leur droit à l'égalité.

« La loi crée une discrimination parce que l'objet, c'est de faire une ville française, alors que les anglophones n'ont pas le bénéfice d'une ville anglaise », postule l'avocat. Les francophones garderaient un grand gouvernement local francophone, alors que les anglophones perdraient leurs 15 gouvernements locaux de langue anglaise, « ce qui est suffisant pour faire invalider la loi ».

Par respect pour les trois millions de citoyens touchés, estime Guy Bertrand, le gouvernement devrait attendre que

la Cour suprême — parce que le recours juridique se rendra fort probablement jusque-là — se prononce sur cette question de protection des minorités.

Le juriste souhaiterait ainsi que le Québec reporte d'un an, par décret, les élections municipales prévues à l'automne et qu'il laisse les tribunaux travailler en paix. « Ce serait sage, ça permettrait à tout le monde de se calmer et ça éviterait les débats à toute vitesse ».

Si 19 villes faisaient front commun pour combattre les fusions devant la Cour suprême, toutes ne seront cependant pas de la partie pour la suite des procédures. M^r Bertrand n'a pas été en mesure d'indiquer le nombre de villes participant à l'appel, se contentant d'indiquer qu'il y en aurait « une majorité ».

PETER TRENT SE RETIRE

Par ailleurs, M. Peter Trent, maire de Westmount et l'un des plus virulents opposants à la création d'une mégaville de Montréal, a annoncé hier qu'il ne se porterait pas candidat à la mairie de la ville, à l'automne.

M. Trent, qui se dit prêt à poursuivre le combat antifusions jusqu'à la Cour suprême, a fait savoir qu'il ne pouvait se porter candidat dans une ville à laquelle il ne croit pas, « une ville qui sera ingouvernable, impossible à gérer et totalement inefficace, bref une ville où gouvernement et bureaucratie auront pris le dessus sur la démocratie ».

Aux yeux de celui pour qui « lutter de l'extérieur et lutter jusqu'à la fin se présente comme la seule option viable », l'opposition aux fusions est une « lutte pour le droit d'exister » des citoyens de Westmount.

L'Alliance se prépare à couper les vivres à ses dissidents

EDMONTON (PC) — Les dirigeants de l'Alliance canadienne s'apprentent à expulser les députés ayant réclamé la démission de Stockwell Day et mettre la main sur les comptes bancaires de leurs associations de comté, évalués globalement à plus de 1 million \$, affirme le *Edmonton Journal*.

Le quotidien cite des personnes ayant réclamé l'anonymat qui affir-

ment que le secrétaire du parti, Bill McGill, en fera une priorité lors d'un appel conférence auquel doivent participer les membres du comité exécutif de l'Alliance, aujourd'hui.

« Je crois que le véritable motif (derrière l'expulsion des dissidents), c'est que l'Alliance pourrait facilement mettre la main sur environ 2 millions \$ », commentait un dissident.

Selon le leader en Chambre de l'Alliance, John Reynolds, cet argent appartient légalement au parti. « Il serait juste de dire qu'ils possèdent au moins 50 000 \$ chacun », a-t-il précisé.

Si l'Alliance veut saisir ces comptes-là, cela équivaudra à une déclaration de guerre, a prévenu Jim Stevenson, le président de la circonscription Calgary-Nord-Est, représentée par Art Hanger.



Bell

présente

Festival d'été de Québec

www.infofestival.com

5 au 15 juillet 2001






Je, tu, ils... nous allument!

Le macaron du Festival, seulement 8 \$





LES CHRONIQUES Hamel

Fin des plantations

« Dans l'esprit de bien des gens, la saison des plantations est terminée. Pour les vrais jardiniers, elle ne s'arrête jamais. Juillet est la période des aubaines et des découvertes. Pour les aubaines, il faut être vigilant. Ne vous faites pas prendre à acheter des végétaux qui ont souffert d'un manque d'eau et d'un manque d'engrais depuis le début du printemps. Ils auraient bien peu de chance de bien terminer la saison et de résister aux grands froids de l'hiver prochain. Attention aussi aux vivaces qui vous sont offertes en gros pots et qui ne sont en réalité que des petits plants plantés depuis quelques semaines seulement dans le pot qu'on vous offre. Pour être une plante vivace de 1 ou 2 gallons, il faut que la plante ait été cultivée au moins 1 an dans ce pot. Si ce n'est pas le cas, vous risquez de payer bien cher un petit plant qui n'a en réalité que quelques semaines. »

GAËTAN HAMEL

Écoutez les chroniques Hamel au FM93 les mercredis, jeudis et vendredis à 7h58, 11h58 et 16h58



Grande sélection de vivaces

1 gallon et 2 gallons

25% de rabais



« Centre Jardin Hamel vous offre de VRAIS pots de 1 et 2 gallons. »



TRI-SOL® vivaces

25 litres

1 sac : 4,19\$

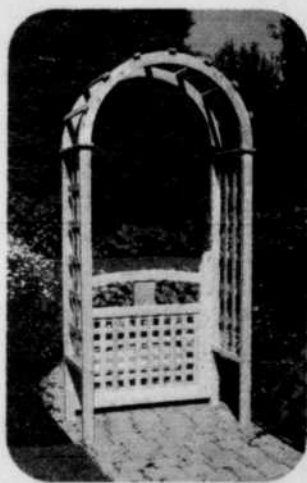
3 sacs et plus :

3.99\$ chacun

« En utilisant un terreau de qualité lors de la plantation de vos vivaces, vous leur assurez une bonne croissance. »

Arche de jardin avec portillon

Maibec
Produits Maibec exclusifs dans la région de Québec. Cèdre blanc durable et résistant à la pourriture. Livraison incluse. Plusieurs autres modèles en magasin. Courant : 450,00 \$



315\$ **30%** d'économie

Paillis de cèdre

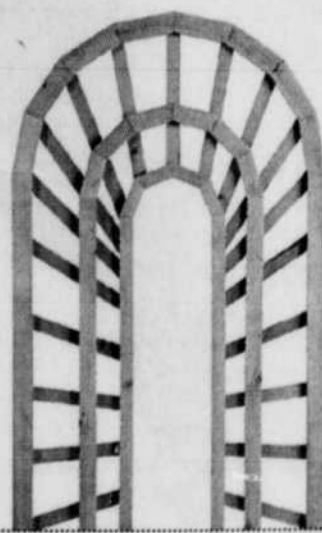
SKU 1027440
3pi³ = 0,99\$ le pi³
Courant : 5,99 \$

Spécial :

2.97\$ **50%** d'économie



Sélection de treillis et tonnelles



10 à 35% de rabais

Paillis Cao® Décor

SKU 1025945
70 litres
Courant : 7,99 \$

Spécial :

5.97\$



« Ayant une couleur qui met vos végétaux en évidence, ce paillis contrôle efficacement la germination des mauvaises herbes. »



Nénuphars

15% de rabais

Tous les produits pour jardin d'eau LAGUNA®

15% de rabais



Prix en vigueur du 4 au 10 juillet 2001 ou jusqu'à épuisement des stocks.

Regardez l'émission «Jardinez avec Gaëtan Hamel» sur les ondes de Télé-Mag (canal 63)

www.jardinhamel.com



centre jardin
HAMEL

La qualité sans compter

LÉVIS
4800, boul. de la Rive-Sud

SAINTÉ-FOY
Halles de Sainte-Foy

CHARLESBOURG
1169, 80^e Rue Est

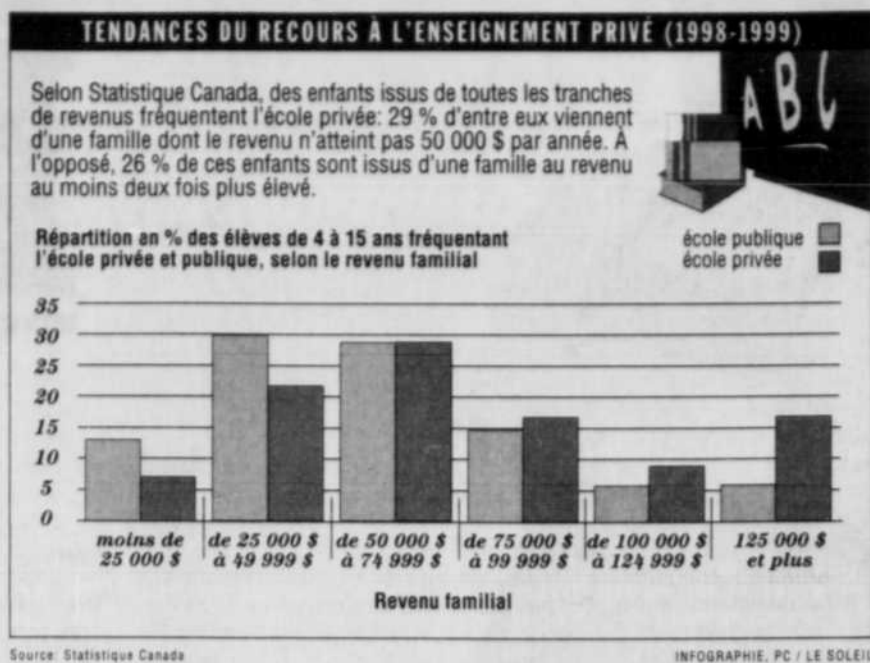
BEAUPORT
1350, boul. des Chutes

L'ANCIENNE-LORETTE
6029, boul. Hamel

L'école privée n'est pas seulement fréquentée par les gosses de riches

■ OTTAWA — Une proportion appréciable de parents canadiens qui font inscrire leurs enfants à l'école privée ne jouissent pas de revenus très élevés. Selon Statistique Canada, seulement 26% des parents d'enfants fréquentant le privé

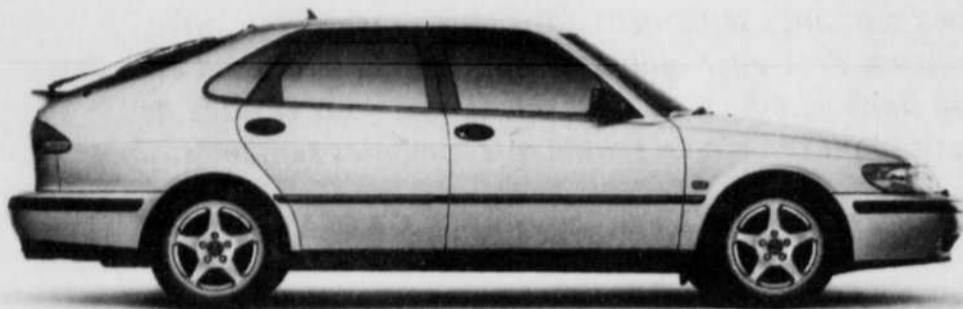
encaissent des revenus annuels supérieurs à 100 000\$. Près de 30% des parents gagnent moins de 50 000\$ par année. Les statistiques démontrent aussi qu'un enfant sur 18 au Canada fréquentait l'école privée en 1998-99; c'est 5,6% de la population âgée de 15 ans et moins, ce qui est 1% de plus qu'il y a 10 ans. Rappelons que la semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a adopté une loi controversée qui accorde aux parents un crédit d'impôt s'ils envoient leurs enfants dans une institution privée. (PC)



Complètement turbo

Une seule compagnie offre une gamme complète de véhicules à turbocompression. Devinez qui?

Système de communication OnStar de série sur tous les modèles Saab 2001.**



La Saab 9-3
468\$ / mois
Taux de location **1,9%**

- Moteur 2.0 L turbo Ecopower 4 cylindres
- Système OnStar**
- Sièges avant et miroirs chauffants
- Traction asservie (TCS)
- Appuis-tête actifs Saab (SAHR) à l'avant
- Climatization

SAAB Québec

765, rue Marais, Québec
681-5777
(près de Réno-Dépôt)



** Cette mensualité est calculée pour une Saab 9-3 15A avec un PCP de 34 700 \$ en comptant le transport, la préparation à la route et la taxe d'excise. Pour connaître l'assurance, l'entretien et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du bail, un acompte initial (ou échage équivalent), un premier versement mensuel ainsi qu'un dépôt de garantie remboursable vous sera demandé. Pendant la durée de bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km et chaque kilomètre supplémentaire est facturé à 12 c/km. ** Tous nos véhicules Saab 2001 sont assurés chez OnStar. L'année de l'achat est comprise. Le 1 800 ONSTAR, 7 jours sur 24 heures, vous offre des services de secours et de réparation. Les tarifs des services de réparation sont en vigueur au moment de la publication. Les tarifs des services de réparation sont en vigueur au moment de la publication. Les tarifs des services de réparation sont en vigueur au moment de la publication.

TEXTES DE LA ZLEA

Louise Beaudoin à moitié satisfaite

QUÉBEC (PC) — « Nous devons être en mesure de savoir ce dont on parle », a soutenu la ministre d'État aux Relations internationales, Louise Beaudoin, en commentant, hier, de façon préliminaire, les textes des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) rendus publics par le gouvernement fédéral.

« Nous sommes à moitié satisfaits, a-t-elle affirmé, parce qu'on voit bien que c'est insuffisant pour saisir la dynamique des négociations. On ne sait pas qui, parmi les 34 pays impliqués, a-t-elle dit, émet des réserves, et on voit bien la nécessité d'être autour de la table pour la suite des choses et compte tenu des enjeux de cette négociation qui concernent le Québec. » La ministre a insisté sur le fait que les textes « ne disent pas vraiment ce qui se passe » et que le processus n'est pas nécessairement « intelligible » ou lisible.

« Pour rendre le processus démocratique, a noté M^{me} Beaudoin, ça prend plus et davantage que la simple publication des 900 pages de textes. »

À partir de cette publication, la ministre et le gouvernement ont décidé de faire appel aux universités pour procéder à une analyse exhaustive du contenu de ces textes de négociation et aux syndicats pour voir où les intérêts des travailleurs risquent le plus d'être lésés.

Un centre d'études interaméricaines sera donc mis sur pied à l'Université Laval pour effectuer toutes les recherches nécessaires « sur les réalités hémisphériques. Les syndicats aussi, a-t-elle ajouté, seront mis à contribution pour déchiffrer ces questions-là et tous ensemble nous ferons en sorte que la population s'approprie ces textes-là et les comprennent ».

La ministre a insisté sur le fait que les textes publiés mardi par le gouvernement fédéral représentent « une photographie qui date d'avant le Sommet d'avril dernier » et qui ne peut pas être le reflet exact de ce qui s'est vraiment passé depuis ce

temps. « Il y aurait eu effectivement des discussions depuis le Sommet, a expliqué M^{me} Beaudoin, dans quatre ou cinq des neuf groupes (de négociation). Est-ce qu'il y a eu d'autres textes de soumis? On ne le sait pas. On ne sait pas de quel côté le vent souffle, comment on est en train de s'organiser. »

La ministre insiste sur la nécessité pour le Québec de savoir avant tout comment évolue la situation dans les discussions touchant les droits des travailleurs, l'environnement, l'éducation, la santé, les services sociaux et la culture.

Universités et syndicats mis à contribution pour des recherches sur les réalités hémisphériques

« Ce qui nous a inquiété, un certain moment, a-t-elle dit, c'est ce que les Américains ont commencé à laisser entendre dans leurs positions à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous, on ne veut pas que nos acquis sociaux soient remis en question dans le processus de négociation et dans un éventuel traité commercial. »

VICTOIRE CITOYENNE

Un groupe socio-politique appelé La Table de convergence en opposition au Sommet se réjouit de la publication des textes de la ZLEA. Sa porte-parole, Karine Triollet, estime qu'il s'agit d'une puissante victoire citoyenne contre la clandestinité du processus de négociation de la ZLEA. Le groupe social pourra ainsi vérifier le bien-fondé de ses pires appréhensions quant aux impacts majeurs de cet accord sur la vie et les ressources des peuples des Amériques. Depuis novembre dernier, plus de 19 000 citoyens ont signé une pétition assortie d'un ultimatum au gouvernement du Canada l'enjoignant à publier les textes de la ZLEA.

Bell présente
festival d'été de Québec
www.infestival.com

Scènes de ville

programmation du 5 juillet

Régis Gizavo

20 h

Scène Molson Dry

I Muvrini

21 h 30

Manu Chao

20 h

Scène Bell

Tout les jours dimanche
Un clin d'œil collectif à Dédé



21 h 30
avec
Fred Fortin, Éric Lapointe,
Daniel Boucher, Les Respectables,
Les Colocs eux-mêmes
(Mike Sawatsky et André Vanderbies),
Jonathan Painchaud d'Okoumé,
Mario St-Amand et plusieurs autres.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Infirmières
remplacées
par l'armée?

HALIFAX (PC) — Le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse a prévu l'évacuation de centaines de patients et a même demandé officiellement l'aide de l'armée, dans l'éventualité où les infirmières mettraient à exécution leur menace de démission, à la mi-juillet.

Hier, les médecins des neuf hôpitaux de la région d'Halifax ont commencé à préparer des listes de patients pouvant être transférés à l'extérieur de la province, par avion ou par hélicoptère.

Le gouvernement provincial a demandé au ministère de la Défense de lui accorder temporairement certaines ressources en termes de personnel et de lits afin de faciliter le transfert des patients, le cas échéant, a indiqué le sous-ministre de la Santé, le D^r Tom Ward.

PAS DE RÉPONSE OFFICIELLE

Un porte-parole des forces armées a précisé qu'aucune réponse officielle n'avait été donnée, parce que la demande d'aide n'avait pas été faite à l'échelon ministériel.

Le Syndicat de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse a brandi la menace de démission collective d'au moins 1582 infirmières, soit 75 % des 2110 infirmières syndiquées de la région d'Halifax. Quelque 2900 travailleurs de la santé pourraient également quitter leur emploi.

Le premier ministre de la province, John Hamm, a précisé que les mesures d'urgence étaient nécessaires en cas de démission collective, mais qu'elles ne seraient pas forcément utilisées.

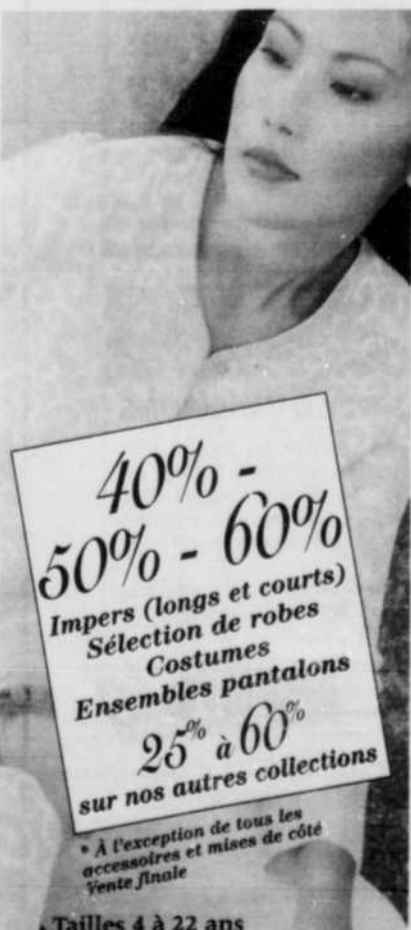
Une grève des infirmières du Syndicat de la fonction publique, que la loi 68 adoptée récemment rendra vraisemblablement illégale, est toujours prévue lundi. Les 4400 membres du Syndicat des infirmières de la Nouvelle-Écosse pourraient aussi déclencher une grève le 13 juillet.

D'autres provinces et
certains États américains
ont été approchés pour
accueillir des patients

Lors de sa conférence de presse quotidienne, le directeur des services de santé du district d'Halifax, Bob Smith, a déclaré que des contacts avaient été établis avec d'autres provinces et avec certains États américains, afin de savoir s'ils pourraient accueillir des patients.

Mais l'encombrement des services de santé ailleurs au Canada limite cette possibilité. « Je ne suis pas certain que tous ces patients puissent être placés », a-t-il déclaré.

Les neuf hôpitaux de la région d'Halifax comptent environ 1100 patients. Selon M. Smith, la plupart d'entre eux devront être retournés chez eux et soignés par les employés qui restent et par leurs proches si la menace de démission collective est mise à exécution. « Les cas complexes et les neurochirurgies seront transférés à l'extérieur », a-t-il ajouté.



40% -
50% - 60%
Impers (longs et courts)
Sélection de robes
Costumes
Ensembles pantalons
25% à 60%
sur nos autres collections

* À l'exception de tous les accessoires et mises de côté
Vente finale

Tailles 4 à 22 ans

Fermé
le dimanche

**LUCETTE
LA MONTAGNE**
boutique

833, avenue Myrand
Sainte-Foy
681-0249

TAXE À L'ÉCHEC

« Un coup de matraque à
chaque cours "coulé" »

La poursuite contre le ministre de l'Éducation
reportée au 10 juillet

MICHÈLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

QUÉBEC — Il y a quelques jours, Étienne Hébert a reçu une énième facture du cégep de Sainte-Foy, lui réclamant le paiement de sa taxe à l'échec: 90\$, « plus les intérêts ». Le jeune homme n'a pas l'intention de s'acquitter de sa dette, mais il « garantit » qu'il entrera à l'université en septembre, jugement ou pas de la Cour supérieure.

Car l'affaire est rendue devant le tribunal. Et Étienne Hébert est à la veille d'être admis en relations industrielles à l'Université Laval. Théoriquement, il lui manque un seul cours avant de terminer son cégep en sciences humaines « sans math », cours qu'il suit cet été. Mais même s'il réussit finalement tous ses cours, le cégep de Sainte-Foy ne lui décernera pas son diplôme d'études collégiales (DEC), tant qu'il n'aura pas payé sa taxe à l'échec. Et sans DEC, pas d'admission à l'université.

Comment Étienne Hébert fera-t-il pour fréquenter Laval en septembre?

Il l'ignore. Mais il espère que les avocats Louis Bélanger et Patrick Simard parviendront à prouver à la Cour supérieure que les cégeps outrepassent la portée du « règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux » en retenant ainsi les DEC. Selon M^r Bélanger, ce règlement stipule que l'étudiant qui n'a pas payé sa taxe à l'échec sera privé de ses unités (l'équivalent des crédits). Mais nulle part, affirme-t-il, il n'est mentionné que les cégepiens n'ont pas droit à leur diplôme.

GRANDE DÉCEPTION

Étienne Hébert s'est présenté au palais de justice, hier, parce que le juge devait entendre les deux parties relativement à la recevabilité de la cause. D'un côté, il y a Étienne Hébert, son collègue Éric Grenier et l'Association étudiante du cégep de Sainte-Foy. Et de l'autre, le ministre de l'Éducation, le cégep de Sainte-Foy et le procureur général du Québec. Or, l'affaire a été reportée au 10 juillet, à la grande déception du jeu-



Étienne Hébert et l'avocat Louis Bélanger veulent faire échec à la taxe à l'échec.

ne homme et des quelques cégepiens venus l'épauler.

Bien mis et bien préparé par ses avocats, Étienne Hébert, 20 ans, a donc lui-même fait la nouvelle par sa seule présence au palais de justice. Il a confié qu'il avait déjà payé quelque 500\$ de taxe à l'échec. Considérant que cette taxe consiste, à partir du deuxième cours échoué par session, en un paiement de 2\$ par heure de cours échoué et que les cours s'échelonnent la plupart du temps sur 45 heures par session, on peut conclure que le jeune homme a « coulé » une dizaine de cours.

Il a invoqué la difficulté d'adaptation, il a déploré le manque d'encadrement du cégep et la distance des professeurs. « Le cégep ne cadre pas avec mon cheminement, a-t-il résumé. J'ai fait tous

les efforts nécessaires. Je vais persévérer. » Pour lui, la taxe à l'échec est un fardeau, « un coup de matraque à chaque cours "coulé" », « une amende qui te dit : l'es mieux de décrocher ».

M^r Patrick Simard regrette que le ministre de l'Éducation tente d'empêcher un débat de fond sur la question. Il prévoit que François Legault contestera l'intérêt des étudiants dans cette affaire et que le cégep de Sainte-Foy fera valoir que l'association étudiante n'est pas elle-même étudiante. M^r Simard souligne que le ministre ne l'a pas encore rencontré. « J'ai le mandat des associations étudiantes qui ont participé au mouvement de boycottage de la taxe à l'échec. Elles représentent plus de 60 000 étudiants », rappelle-t-il.

Liquidation
d'été

PLAY IT AGAIN
SPORTS

Rabais jusqu'à
50%

Patins alignés

Kirio ABEC 5
76 mm
Prix sugg. 179,99\$
129,99\$

Octane ABEC 3
76 mm
Prix sugg. 99,99\$
79,99\$

Usagé à partir de 14,99\$

Vélo

CCM T10 Hybride
double suspension
cadre aluminium
Prix sugg. 499,99\$
399,99\$

Golf

COSMO Precision II
11 pièces - tiges graphite
Prix sugg. 249,99\$
199,99\$

Usagé à partir de 29,99\$

Usagé à partir de 39,99\$

MISE AU POINT DE VÉLO 19,99\$
PLUS GRAND - PLUS DE CHOIX - PLUS DE SERVICE
VENEZ ÉCHANGER VOS ARTICLES USAGÉS

Sainte-Foy
2785, boul. Laurier
(en face de Place Laurier)
650-3311

Ville Vanier
550, rue Marais, local 190
(près de Reno-Depot)
688-3311

Levis
170, Président-Kennedy
(à côté de Wall-Mart)
838-3111

MÉRITIEZ-VOUS LA CHANCE DE VOIR EN PREMIÈRE LE FILM DE L'ÉTÉ!

LE SOLEIL **CHOIX** et

Invitent 200 personnes à assister à la première de

HELENA BONHAM CARTER

Ari est membre de l'aristocratie des Singes et militante passionnée des droits de l'homme. Face à une montée du sentiment anti-humain, Ari s'obstine à croire qu'un jour humains et Singes coexisteront pacifiquement.

MARK WAHLBERG

LA PLANÈTE DES SINGES

THOMAS ROTH HELENA BONHAM CARTER MICHAEL CLARKE DUNCAN

le jeudi 26 juillet 2001 à 19 h 00
au cinéma Cinéplex Odeon Sainte-Foy

POUR PARTICIPER :

- Remplissez le coupon ci-joint et postez-le à l'adresse indiquée
- L'annonce sera publiée les 5, 6, 7 et 8 juillet 2001
- Le tirage aura lieu le 17 juillet 2001
- 100 gagnants recevront une invitation pour deux personnes par la poste
- La valeur des prix est de 2000\$
- Les fac-similés ne sont pas acceptés

À L'AFFICHE DÈS LE 27 JUILLET 2001

Concours LA PLANÈTE DES SINGES
c.s.p. DU TEMPLE, C.P. 57125
Beauport, (Qc.) G1E 7G3

Nom : _____ Âge : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone jour : _____ soir : _____
s.v.p. veuillez écrire lisiblement

Le Cabaret
du festival

Bell
présente

festival d'été
de Québec

Du 5 au 15 juillet,
le Festival d'été envahit le
Cabaret du Capitole!

PIZZARELLI 5 et 6 juillet

PIERRE LALONDE 7, 8, 10, 11, 12 juillet

ERIK TRUFFAZ 9 juillet

BET.E & STEF 13 et 14 juillet

dès 21 h

en collaboration avec

Billets en vente à la billetterie du Capitole (694-4444)
et sur le réseau Billetech (643-8131 ou 1 877 643-8131)

www.infestival.com/cabaret

Radio-Canada

LE SOLEIL

RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Boisclair serre la vis aux délinquants

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les propriétaires de quatre réseaux d'aqueduc recevront de mauvaises nouvelles par la poste, aujourd'hui ou demain. Le ministre André Boisclair vient d'expédier un avis légal leur ordonnant d'entreprendre immédiatement des travaux pour améliorer la qualité de l'eau potable fournie à la population.

Joint hier, le ministre de l'Environnement n'a pas voulu divulguer le nom des exploitants visés. Ceux-ci n'ont pas reçu copie de sa correspondance, a-t-il plaidé.

Mais André Boisclair n'a pas fait de cachette de ses intentions vis-à-vis des délinquants qui recevront la missive. « Nous les enjoignons de corriger leur problème. Sinon, nous le faisons à leur place » en leur laissant la facture.

En signant ces mises en demeure, M. Boisclair entreprend de régler un dossier lancé par son prédécesseur. Il y a un an, Paul Bégin avait exigé que 90 exploitants investissent pour corriger un problème forçant les citoyens qu'ils desservent à faire bouillir régulièrement l'eau avant de la consommer.

Depuis, 67 propriétaires de réseaux — des municipalités pour la plupart — ont signé des ententes avec Québec pour investir les sommes nécessaires aux travaux de réfection.

Toutes les municipalités de la grande région de Québec qui avaient été pointées du doigt par Québec ont ratifié un tel accord, affirme une source au ministère. Parmi elles se trouvent La Malbaie, Pointe-au-Pic et Saint-Urbain.

Selon notre informateur, sur les quatre exploitants qui écopent d'une ordonnance, trois sont des gestionnaires municipaux. La lettre que leur adresse le ministre rappelle l'obliga-

tion légale de distribuer une eau répondant à des critères provinciaux. Elle indique le nombre de fois où il y a eu dépassements des normes, notamment pour les bactéries coliformes.

Le ministre pourrait signifier une autre ordonnance dans les prochaines heures. Dix-huit autres cas sont sous examen par les fonctionnaires de l'Environnement. Les dossiers qui posent problème touchent de petits réseaux. Aucun ne dessert plus de 2000 habitants, selon la liste des récalcitrants rendue publique il y a quelques mois.

L'an dernier, les fonctionnaires ont évalué qu'il faudrait investir environ 40 M\$ pour apporter les correctifs nécessaires sur l'ensemble des 90 systèmes d'aqueduc. La divulgation de la liste des installations défectueuses avait été faite quelques mois après la tragédie de Walkerton, en Ontario, où des citoyens ont péri après avoir bu de l'eau contaminée par la bactérie E. coli.

Aucun exploitant visé dans la région de Québec

Les concours dans Internet interdits aux Québécois

YVES THERRIEN
YTherrien@lesoleil.com

QUÉBEC — Les Québécois sont parmi les seuls citoyens au monde à ne pas pouvoir participer à la majorité des concours que l'on trouve dans Internet, à moins que les organisateurs aient choisi de payer les droits à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Si les organisateurs d'un concours promotionnel ou d'un tirage, peu importe l'endroit d'origine sur la planète, refusent de payer les droits, les Québécois sont automatiquement exclus. La plupart indiquent d'ailleurs dans les règles d'admissibilité que le concours s'adresse à tous, sauf aux résidents du Québec.

Un lecteur du SOLEIL, M. Claude Tanguay, s'est plaint de ces règles l'empêchant de participer à un concours organisé par la compagnie Adobe aux États-Unis. « Les concours de créations multimédia et de dessins sont nombreux dans les autres provinces et les autres pays, explique ce lecteur. Mais nous, les Québécois, nous ne pouvons y participer, car la Régie des loteries exige que quiconque dans le monde entier organise des concours et les rend accessibles à la population du Québec devra laisser à la Régie un pourcentage de la valeur des prix accordés. »

La situation du Québec est de plus en plus dérangeante à cause des concours alléchants visant à attirer les visiteurs

Dans les groupes de discussions (newsgroups), des usagers se plaignent régulièrement de ne pouvoir participer à des concours où ils peuvent gagner un ordinateur, des caméras numériques ou d'autres prix de valeur, parce qu'ils habitent le Québec. Pour M. Tanguay, le Québec est la seule province, voire le seul État au monde qui exige le paiement de permis même pour des concours organisés à l'extérieur de son territoire.

À la Régie des alcools, des courses et des jeux, le porte-parole François Moisan confirme que des droits sont exigés pour tous les concours. Cependant, il note que seulement 15 plaintes et demandes de renseignements ont été déposées sur ce sujet l'an dernier.

Le problème soulevé est plus fréquent à cause des nombreux concours dans les sites Web qui cherchent à attirer des clients ou des visiteurs avec des promotions alléchantes. Auparavant, les concours avec des coupons de participation que l'on trouvait sur les emballages de produits ou dans les magazines ne soulevaient pas ce genre de questionnement puisque les droits avaient été payés par les compagnies faisant affaire au Québec.

La règle, qui s'applique depuis 1978, selon M. Moisan, exige que l'organisateur d'un concours paye des droits équivalant à 10% de la valeur des prix si le concours s'adresse uniquement aux Québécois, à 3% de la valeur des prix si le concours s'étend à toutes les provinces canadiennes, à 0,5% de la valeur des prix si le concours dépasse les frontières du pays.

De plus, M. Moisan ajoute que les tirages de prix moyennant l'achat de billets ou contre rétribution sont réservés, sur le territoire du Québec, uniquement aux organismes sans but lucratif. Toutefois, rien n'empêche un Québécois de participer à des loteries d'autres pays et de gagner. Le gagnant devra toutefois se conformer aux règles locales où se déroule le tirage et aux règlements de la douane. Dans certains cas, il y a aura un impôt local s'appliquant aux étrangers ou des frais de douanes lorsqu'il s'agit de biens.

AVIS LÉGAUX • APPELS D'OFFRES • SOUMISSIONS • ENCANS
Également placés gratuitement sur Internet
www.appels.doffres.com

Super **1^{er} anniversaire à Québec!**

célébration

Rabais exceptionnels d'été partout en magasin!

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas.

<p>MATELAS</p> <p>Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix! À partir de 169\$ Meilleure offre! *Nous payons la TPS et la TVQ* ou ne payez rien avant un an. *Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et la TVQ.</p> <p>SIMMONS CANADA INC. Nous avons les produits</p> <p>TEMPUR ** La promotion ne s'y applique pas.</p> <p>FENÊTRES</p> <p>Nos prix sont imbattables! Stores horizontaux et verticaux stores plissés • stores en bois tentures romaines • dentelles cantonnières bouffantes pareurs complexes • tissus rembourrage • carpettes tapis mur-à-mur et bien plus!</p> <p>Service à domicile gratuit 658-5218</p> <p>Levolor HunterDouglas SILHOUETTE • DUETTE • LUMINETTE</p>	<p>LITERIE DUVETS</p> <p>Construction en cloison</p> <p>Simple 89\$ Double 109\$ Grand 119\$ Très grand 149\$</p> <p>OREILLERS DE DUVET BLANC</p> <p>27\$</p> <p>TAIES D'OREILLERS EN PERCALE</p> <p>Assortiment d'imprimés Légères imperfections Paire 2\$</p> <p>Wamsutta Springmaid ASSORTIMENT DE DRAPS PLATS</p> <p>Simple 6\$ Double 9\$ Grand 14\$ Tr. grand 19\$</p>	<p>LITERIE</p> <p>Springmaid ENSEMBLES COMPLETS</p> <p>Simple 79\$ Double 99\$ Grand 149\$</p> <p>OREILLER CLASSIQUE CANNON 6\$</p> <p>COUVRE-MATELAS « EASY FIT »</p> <p>Simple 9\$ Double 12\$ Grand 14\$</p> <p>ENSEMBLES DE DRAPS EN PERCALE</p> <p>Nous n'avons pas tous les formats de chaque modèle.</p> <p>Simple 16\$ Double 24\$ Grand 34\$ Très grand 44\$</p> <p>LITS EN LAITON ET EN FER</p> <p>Aux prix garantis les plus bas!</p>	<p>SALLE DE BAIN</p> <p>SERVIETTES MAREX EXCALIBUR</p> <p>Notre prix Bain 6\$ Essuie-main 4\$ Débarbouillette 2\$</p> <p>TAPIS DE BAIN Fieldcrest CANNON</p> <p>5\$</p> <p>ASSORTIMENT DE RIDEAUX DE DOUCHES EN DPC</p> <p>4\$</p> <p>SIÈGES REMBOURRÉS</p> <p>9\$</p>	<p>SALLE DE BAIN</p> <p>ROBES DE CHAMBRE</p> <p>39\$</p> <p>DÉBARBOUILLETES</p> <p>99¢</p> <p>Fieldcrest CANNON</p> <p>Serviettes de bain 4\$</p> <p>MAREX STEVENS</p> <p>Essuie-main 1\$</p> <p>DRAPS DE BAIN</p> <p>Épais 37 x 65 po 11\$</p>
---	--	---	--	--

PORCELAINE • CRISTAL • ARTICLES-CADEAUX • COUVERTS

<p>SPAL</p> <p>« Firenze » ou « Blackberries » achetez un ensemble de 20 mcx à 244\$ recevez 4 assiettes creuses gratuites.</p>	<p>OLYMPIA</p> <p>Inox 20 morceaux 199\$ Inox avec accents or 20 morceaux 279\$</p>	<p>ROYAL AMBRY</p> <p>COLLECTION DE CADRES PLAQUÉS ARGENT</p> <p>Faits en Italie 58\$ à 109\$</p>	<p>DARTINGTON</p> <p>COLLECTION BUGS & BEES</p> <p>Verres à whisky (ens. de 4) 28\$ Verres à soda (ens. de 4) 28\$ Pichet 28\$</p>
--	--	--	---

COLLECTION GOURMET

<p>AMBRY HOME DUO-DESIGN</p> <p>BATTERIE 10 PIÈCES</p> <p>Acier inox. 18/10, 3 épaisseurs, base encapsulée, induction Notre prix 289\$</p>	<p>COUTEAUX DE CHEF ACIER TREMPÉ</p> <p>Ensemble de 3. Garantie à vie. Notre prix 87\$</p>	<p>T-FAL RACLETTE ARCH</p> <p>Notre prix 129\$</p>	<p>COUTEAUX À STEAK LAGUIOLE</p> <p>Ensemble de 6 Manches noirs 68\$ Manches inox 78\$</p>
---	---	---	---

Garantie sans condition

LINEN CHEST

DÉCOR DÉPÔT

« Le supercentre de la mode maison »

Place Laurier • Québec: (418) 658-5218

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par le soussigné, conformément à l'article 66 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que le règlement de contrôle intérimaire numéro 3-2001 est entré en vigueur le 18 juin 2001 suite à l'approbation donnée par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

DONNÉ à la MRC de La Jacques-Cartier le 5 juillet 2001.

CLAUDE HALLÉ
Directeur général et secrétaire-trésorier

Hydro Québec

APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise:
www.hydroquebec.com/soumissionnez
ou en composant un des numéros de téléphone suivants:
Montréal et environs : (514) 745-5720
Extérieur : 1 800 363-0910

Report de la date d'ouverture des soumissions

AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'ANGLICANE DE LÉVIS

SOUMISSION : 2001-50-20

Le 15 juin dernier, la Ville de Lévis lançait un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'agrandissement et mise aux normes de l'Anglicane de Lévis.

Considérant que la Ville de Lévis apporte une modification au devis, par l'émission d'un addenda, elle informe les soumissionnaires intéressés que le dépôt des soumissions initialement prévu pour le 13 juillet 2001, à 14 h, est reporté au 7 août 2001, à la même heure.

Les entreprises intéressées à obtenir une copie de l'addenda ainsi que tous les autres documents de soumission peuvent se les procurer au CIEC au numéro de téléphone 1-800-482-2432.

Donné à Lévis, ce 5 juillet 2001.

Sylvie Dionne, avocate, O.M.A. greffière

www.appels.doffres.com

ABUS SEXUELS Dix autres accusations contre les frères Côté



Donald Côté



Renald Côté

■ SHERBROOKE (PC) — Dix autres accusations ont été portées hier contre les frères Donald et Serge Côté, âgés de 26 et 23 ans, de Magog, relativement à des abus sexuels qui auraient été commis sur leur sœur cadette.

Neuf chefs d'accusation avaient déjà été portés contre le premier dans cette affaire, alors que son frère faisait face à trois accusations.

Les prévenus sont accusés d'agressions sexuelles, d'agressions sexuelles avec un couteau, des clous et des vis, un couteau à pêche, une bouteille de bière cassée et même une branche d'arbre. Les événements se seraient produits entre 1989 et 1996 dans le cas de Donald et entre 1992 et 1996 pour Serge.

Les deux hommes font également face à des accusations de séquestration et d'inceste. Le père est lui-même accusé de complicité dans cette affaire.

La plaignante maintenant âgée de 21 ans est hospitalisée et doit subir une thérapie contre le cancer.

Les nouveaux chefs d'accusation ont été portés contre les frères Côté par la Chambre de la jeunesse mais les deux hommes seront jugés par une cour pour adultes. La procureure de la Couronne, Hélène Fabi, a obtenu ce renvoi en invoquant la nature et la gravité des accusations.

Le père, Renald Côté, 50 ans, est déjà inculpé de 15 chefs d'abus sexuels envers sa fille s'étalant de 1984 à mai 2001. Ce dernier est toujours à la recherche d'un avocat depuis que M^r Jean-Marc Bénard s'est retiré de sa cause pour des raisons personnelles.

Toute cette affaire aurait été mise au jour pendant l'hospitalisation de la jeune femme. Celle-ci aurait continué à subir les abus sexuels en attendant ses traitements contre le cancer.

Chute miraculeuse sur le pont Jacques-Cartier

■ MONTRÉAL (PC) — Après avoir frôlé la mort en tombant du pont Jacques Cartier, Isabelle Lamarre croit définitivement aux miracles.

«Je me rends compte de ma chance. Pendant que j'attendais les secours, j'ai regardé le fleuve et j'ai dit merci!», confie-t-elle, visiblement exténuée par les événements de la journée.

Tôt mercredi matin, la jeune Longueilloise de 18 ans et trois autres de ses amis revenaient à pied d'une soirée passée à Montréal et se dirigeaient vers Longueuil.

En marchant sur le pont la jeune fille a effectué une chute d'environ cinq mètres en tentant de sauter par-dessus un trou entre la chaussée et le trottoir. En tombant, elle a heurté une poutre en ciment, ce qu'il lui a sauvé la vie.

«Je voulais me rendre sur le trottoir, mais un camion se dirigeait vers nous et j'ai décidé de sauter pour pouvoir traverser au plus vite», raconte Isabelle Lamarre. Ses copains ont préféré rester à l'écart afin de laisser passer le véhicule.

Les secours sont arrivés sur place vers 5 h du matin. Un pompier de l'équipe des araignées est descendu sous le pont pour aller chercher la jeune fille.

Pendant les 45 minutes d'attente, Isabelle Lamarre affirme être demeurée calme.

«J'avais plutôt honte de me retrouver dans cette situation; beaucoup de personnes s'étaient déplacées juste pour moi», a-t-elle ajouté.

La jeune fille, qui étudie en théâtre au cégep Edouard-Montpetit, songe peut-être à réorienter sa carrière. «Avec une telle cascade je pourrais être engagée dans un cirque!»

Pas d'hépatite C pour l'héroïne

■ VICTORIA — Grand soupir de soulagement pour une héroïne de la Colombie-Britannique, Sarah Leslie: elle n'a pas contracté l'hépatite C en appliquant la technique de réanimation cardiorespiratoire à un homme infecté par cette maladie. M^{me} Leslie, de Victoria, vient d'apprendre qu'une série de tests échelonnés sur quelques semaines démontrent qu'elle est épargnée même s'il elle a appliqué la méthode de réanimation à un homme qui venait de perdre conscience lors d'un accident de la circulation. Dans un geste spontané, M^{me} Leslie a négligé d'aller chercher son masque protecteur dans sa voiture afin de ne perdre aucun instant pour aider le malheureux. (PC)



Serge Côté

« MAIGRIR À TOUT PRIX »

Le Centre de santé minceur réfute les allégations d'Option-Consommation

SAINT-LAMBERT (PC) — L'entreprise Centre de santé minceur dénonce vigoureusement la teneur de l'article *Maigrir à tout prix* et la campagne médiatique lancée hier par l'organisme Option-Consommation.

Le dévoilement de cette enquête, appuyé par un médecin de l'Institut de recherche clinique de Montréal, faisait état de dangers pour la santé des méthodes de la compagnie.

Or, l'entreprise entend prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre un terme aux allégations fausses véhiculées par l'organisme.

Le Centre de santé minceur soutient ne faire l'objet d'aucune plainte, accusation ou enquête relativement à ses activités. La compagnie ajoute que ses méthodes sont éprouvées et elle questionne les méthodes d'enquête de l'organisme.

L'entreprise veut aussi corriger ce qu'elle appelle des inexactitudes dans l'article dévoilé hier, notamment à propos de la publicité, des coûts du programme, de la formation du personnel et de la combinaison des produits avec certains médicaments.

Samedi seulement!



Audiovox
MVX-605XL

- Téléphone analogique
- Affichage en 3 langues

10¢

avec un contrat
d'un an



Obtenez
un téléphone cellulaire
pour seulement 10¢.

Gardez les deux mains
sur le volant en tout temps
pour plus de sécurité.



À l'achat d'un de ces
téléphones, obtenez un
casque d'écoute pour
seulement 10¢ (une valeur de 30\$)!



Motorola V2267

Incluant 2 couvercles
souples de couleur
GRATUITS

10¢

avec un contrat
de deux ans

Détails en magasin. Offre sujette à changements sans préavis. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks. L'offre ne peut être combinée avec aucune autre offre. Certaines conditions s'appliquent. Valable le samedi 7 juillet 2001 pour les nouvelles activations et dans les magasins participants seulement. La sélection de produits et de couleurs peut varier d'un magasin à l'autre. Prix à l'achat avec signature d'un contrat sur le réseau de Bell Mobilité.



Lévis
Galeries Chagnon
(418) 833-3848

Québec
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121
1100, rue Bouvier
(418) 627-6000

Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555
Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

Ste-Foy
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000
Place Laurier
(418) 658-8678

Je, tu, ils...

nous allument!

Le macaron du Festival, seulement 8 \$

COLLECTE DE FONDS 40 millions \$ pour le PLC et l'Alliance canadienne

■ OTTAWA — C'est encore une fois le Parti libéral du Canada (20,06 M\$) dont les collectes de fonds ont été les plus rentables l'an dernier, mais l'Alliance canadienne (19,64 M\$) a fait presque aussi bien et, ensemble, les deux partis ont recueilli près de 40 millions \$, selon les statistiques qui ont été rendues publiques hier par le Bureau du directeur général des élections du Canada. Les collectes de fonds ont rapporté 6,22 millions \$ au Parti conservateur et 2,25 millions \$ au Bloc québécois, qui présente des candidats seulement au Québec. Le NPD a fait part de collectes s'élevant à 16,35 millions \$, mais ce résultat ne peut se comparer à celui des autres partis fédéraux, puisqu'il inclut les contributions faites à toutes les ailes provinciales du parti. Comme d'habitude, le monde des affaires a choyé les libéraux, et 59 % des sommes recueillies par le parti de Jean Chrétien, soit 11,86 millions \$, ont été offertes par des entreprises. Pour sa part, l'Alliance canadienne a récolté 61 % des contributions, soit 11,95 millions \$, auprès de plus de 260 000 donateurs individuels. (PC)

Longueuil, troisième plus grande ville du Québec

■ QUÉBEC — Le nom de la future troisième plus grande ville du Québec, avec ses 360 000 habitants, citoyens des neuf villes de la Rive-Sud de la région de Montréal, sera Longueuil. Ainsi en a décidé le Conseil des ministres après de longues heures de discussions. Les noms de Lemoyne et de Charles-Lemoyne ont été rejetés, a expliqué le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel. Avec Montréal et Gatineau, la ville de Longueuil est la seule entité administrative existante qui ne perdra pas son nom dans le processus des fusions municipales. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par exemple, les municipalités perdront leur identité pour créer la nouvelle ville de Saguenay. Dans l'Outaouais, la ville de Hull, avec quatre autres municipalités, deviendra la ville de Gatineau. M^{me} Harel a confié qu'elle ne s'attendait évidemment pas à ce que son implication dans le laborieux processus aille jusqu'au choix d'un nom pour les nouvelles entités administratives publiques. « Je pense que c'était pour tous les observateurs un fait inédit de voir à quel point il y a eu une participation sans précédent quant au choix d'un nouveau nom. » (PC)

Front commun

Les premiers ministres des provinces atlantiques se préparent en vue de la réunion de Victoria

FREDERICTON (PC) — Les quatre premiers ministres des provinces atlantiques se réunissent, aujourd'hui, dans le but de se doter d'un front commun, pendant qu'en Nouvelle-Écosse, le secteur de la santé est en pleine ébullition et que les disparités s'accroissent entre les provinces de la côte Est et le reste du pays.

La séance du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, à Charlottetown, leur permettra de jeter les bases d'une position unifiée dans plusieurs dossiers qui seront abordés à la réunion annuelle des premiers ministres des provinces, qui aura lieu plus tard, cet été, à Victoria.

Mais les discussions se tiendront dans un contexte difficile, surtout pour le premier ministre néo-écossais, John Hamm, qui affronte un conflit sans précédent dans le secteur des soins de santé — les infirmières menacent de démissionner en masse, et on s'affaire à préparer des plans d'urgence en vue d'un éventuel transfert de patients vers d'autres provinces.

Une fois de plus, il est à prévoir que les premiers ministres de la côte Est demanderont à Ottawa de restaurer l'équilibre financier au Canada en majorant les paiements de transfert et de péréquation versés aux régions moins favorisées du pays. En santé, la portion fédérale du financement de la santé diminue au moment où nous avons besoin d'un financement stable, a fait valoir le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord.

Les transferts fédéraux, mesurés en propor-

tion des revenus des provinces de l'Atlantique, reculent, alors que les dépenses, particulièrement en santé, augmentent. Et la situation ne fera vraisemblablement qu'empirer avec le vieillissement de la population de la côte Est.

Les paiements de péréquation, qui ont pour but d'assurer que les provinces aient suffisamment d'argent pour fournir des niveaux comparables de services pour des taux d'imposition semblables, n'ont pas suffi à compenser la chute des paiements de transfert.

PARTAGE MOITIÉ-MOITIÉ

Les premiers ministres de l'Est préviennent donc Ottawa que la réduction des paiements de transfert fédéraux commence à attaquer la capacité de la région d'assurer des services publics comparables à ceux des autres provinces.

Selon le premier ministre Hamm, le gouvernement fédéral a réduit de plus de 1 milliard \$ les transferts de fonds à la Nouvelle-Écosse pour la santé, l'éducation supérieure et les services sociaux. La plus récente injection d'argent d'Ottawa n'aidera guère la Nouvelle-Écosse, ou les autres provinces atlantiques. La région ne touchera que 3,8 % des 11,5 milliards \$ supplémentaires en paiements de transfert offerts par Ottawa.

M. Lord a rappelé qu'à la création du régime public d'assurance-maladie, il y a 35 ans, les provinces et le gouvernement fédéral se partageaient les coûts moitié-moitié. Aujourd'hui, dit-il, Ottawa n'en paie qu'environ 13 %.



DURAND

POUR LES VACANCES

Casque Louis Garneau
Modèle Pro-Am avec visière
Cour.: 39,99

Firefly S 1600
Pour homme et femme
Châssis 3D en aluminium
Roulement à billes ABEC 5
Roulettes transparentes 80 mm
Cour.: 249,99

K2 Flight ALX
Pour homme et femme
Nouveau coffre anatomique plus léger
Châssis en aluminium Isogrid
Roulement à billes Twincam ABEC 5
Roulettes transparentes 78 mm
Cour.: 349,99

Tout tout pour le patin à roulettes, et encore plus!

SPÉCIAL 29 \$

Rabais 60 \$

189 \$

249 \$

Rabais 100 \$

20 lb 9.99

DURAND Sport INTER SPORT

TOUJOURS OUVERT LE MERCREDI SOIR

• MODE ET CHAUSSURES
• ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
• CAMPING ET VÊTEMENTS

9635, boul. de l'Ornière, Québec 843-2223
www.durand.ca

Vivez un séjour VIP au Festival

Juste pour rire

JUMEAUX RECHERCHÉS

PARTICIPEZ AU PLUS GRAND DÉFILE DES JUMEAUX NATUREL ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER 2 BILLETS D'AVION POUR PARIS OFFERTS PAR AIR FRANCE

FORAÎT SPÉCIAL JUMEAUX

- 1 nuit à l'hôtel
- Passe VIP du Festival
- 1 billet de théâtre
- 2 pour 1 dans plusieurs endroits sur le site
- 10% d'escompte dans les kiosques de vente
- Accès aux soirées «Les Nuits Folles» avec l'équipe du Festival

DEUX FOIS PLUS DE PLAISIR POUR MOINS DE 1200 \$

Forfait VIP Fou Allié

- 2 nuits à l'hôtel
- Passe VIP du Festival
- Cocktail à la tente VIP
- Accès au prestigieux Club Arthur
- 4 billets de spectacle
- Certificat cadeau
- Accueil personnalisé par une des hôtesses du Festival
- Cadeau et carte de bienvenue dans votre chambre d'hôtel
- 2 entrées pour le super party «Les Nuits Folles», avec toute l'équipe du Festival

Des heures de rire et de plaisir...
Pour moins de 200\$ par personne en occupation double

RÉSERVATIONS
1 888 244-3155
www.hahaha.com


Autres forfaits disponibles auprès de notre partenaire:

CENTRE DE RÉSERVATION DE RÉSERVATIONS CENTER
1-800-567-8687
www.montrealventpackages.com

20 \$ DE RABAIS sur une location de week-end de 2 à la semaine
Information: 1 888 244-3155 Demandez la PCJ 2250

Québec Montréal

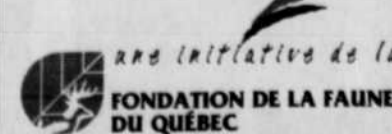
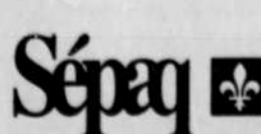



Pêche en HERBE




Camelots à la pêche!

Le programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec initiera à la pêche des centaines de camelots du journal *Le Soleil* les 7 et 8 juillet lors de la Fête de la pêche. Qui sait, ce sera peut-être le vôtre!

Les jeunes seront reçus à la Mare-du-Sault dans la Réserve faunique des Laurentides par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), la Fondation de la faune du Québec, la Fédération québécoise de la faune, Canadian Tire et Metro.



OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président et Éditeur ALAIN DUBUC

Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information MICHEL SAMSON

ÉDITORIAL

Question de goût et de coût

Voilà une nouvelle créature sur la scène québécoise : l'UP, pour Union paysanne. Un regroupement qui se veut un contrepoids à l'agribusiness, au monopole de la puissante Union des producteurs agricoles (UPA) et à la malbouffe. On peut difficilement être contre la verte et pure campagne, la ferme à dimension humaine et le bon goût que défendent notamment avec passion l'animateur Daniel Pinard et le fromager Luc Mailoux. Mais à quand le veau de Charlevoix, la tomate bio longuement mûrie au soleil, le Chevalier Mailoux et l'Ange cornu parmi les spéciaux de la semaine chez Métro et Provigo ?

La semaine dernière, l'Union paysanne lançait sa campagne à Montréal, en compagnie de l'épicurien Daniel Pinard. Pour donner de la visibilité et gagner des adhérents citadins à l'UP, l'alliance était habile. Les initiateurs de l'Union paysanne doivent cependant éviter de tomber dans l'agriculture « élitiste » qui laisserait sur le carreau ceux qui ne peuvent s'offrir les précieuses productions ou récoltes d'agriculteurs respectueux de la nature et des bêtes. La nécessité de livrer au Québec un discours crédible contre l'agriculture industrielle polluante et menaçante pour la santé publique est indéniable. Pour porter fruit, il doit cependant rejoindre et être partagé par une masse d'individus qui influenceront les décisions gouvernementales en matière d'agriculture et d'environnement.

Les citoyens sont de plus en plus préoccupés par le contenu de leur assiette. Boeuf aux hormones, poulet à la dioxine, légumes génétiquement modifiés, vache folle, les consommateurs ne savent plus à quel fermier ou épicière se vouer. Certains se tournent vers les produits biologiques. Au point que la demande augmente de 20 à 25 % par année, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Mais il faut bien admettre que ce n'est qu'une minorité d'individus qui effectuent ce transfert. Pour la majorité des consommateurs, le prix pèsera davantage dans la balance que le goût. Il faut bien nourrir les ventres creux. Daniel Pinard a bien tenté d'expliquer qu'on ne paie pas tout de suite pour le poulet qui n'est pas cher, mais que nous payerons tard quand il faudra nettoyer les nappes phréatiques. La chef d'une famille monoparentale à faible revenu comprend certes le raisonnement, mais n'a pas pour autant les moyens de se payer le poulet nourri aux grains dans une basse-cour plutôt que celui engraisé aux farines carnées dans un immense poulailler. Il n'est même pas sûr non plus que la plupart des Québécois, qui consacrent environ 11 % de leur budget à leur alimentation, soient prêts à y consacrer plus d'argent.

Certes, la production agricole conventionnelle et industrielle a des excès qu'il faut corriger et bannir. Des terres des régions de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Montérégie sont depuis longtemps sursaturées de purin à cause de la production porcine massive. Les scientifiques s'interrogent aussi de plus en plus sur les effets à long terme sur l'humain des organismes génétiquement modifiés et des hormones et des antibiotiques dans les élevages.

Il ne faut pas pour autant rejeter en bloc tout ce qui a été fait pour développer l'agriculture au Québec et nourrir plus de personnes à moindre coût. Les 45 000 membres de l'UPA ne possèdent pas tous des fermes-usines et ne sont pas tous des pollueurs impénitents. L'Union paysanne fait un peu court en s'attaquant à eux comme à un bloc monolithique.

Les remises en question sont cependant essentielles en agriculture. Les rendements agricoles commencent à plafonner. Comment fera-t-on pour répondre à la demande croissante de nourriture sur le globe ? Production transgénique, biologique, conventionnelle, quelle est la voie qui permettrait de nourrir le plus de monde possible sans détruire l'environnement et causer des effets nocifs chez l'humain ? Il y a mieux à faire que des débats sectaires.

Jean Richard

Québec

Après des années de subventions et de faveurs fiscales consenties aux investisseurs dans Saint-Roch, l'administration L'Allier pense maintenant à ceux qui viennent chaque jour travailler dans ses nouvelles entreprises, en annonçant la création de centaines d'espaces de stationnement à coups de millions. Au même moment, la mairesse Boucher annonce ses vraies couleurs en matière de politique urbaine : finies les largesses, Saint-Roch devra voler de ses propres ailes.

Le 4 novembre, la population de la nouvelle ville tranchera. Nul besoin d'être prophète pour prévoir les résultats : la mairesse a toute la banlieue

derrière elle et le centre-ville ne fait plus le poids face à la banlieue.

Les citoyens du centre-ville ont-ils raison de s'inquiéter de la venue de la mairesse à la tête de la nouvelle ville ? Qui s'ils croient au modèle L'Allier, non s'ils croient les conseils d'arrondissement capables de défendre leurs vrais intérêts. Le modèle L'Allier, c'est de ramener la banlieue en ville. C'est un modèle qui, malheureusement, menace la ville bien plus qu'elle ne la ressuscite.

Le modèle mairesse Boucher ? La mairesse n'aime pas la philosophie. Parler d'urbanisme pour elle, c'est s'égarer dans des « visions de l'esprit ». Il faut suivre le courant, et le courant à Québec, c'est un demi-siècle d'exode économique du centre-ville

vers la banlieue. La mairesse n'a pas l'intention d'y changer quoi que ce soit. Profession de foi néolibérale ?

La pire entorse à la qualité de vie dans les quartiers centraux, c'est l'automobile

Montcalm, Limoilou, Saint-Malo, Saint-Jean-Baptiste... Ces endroits ont quelque chose en commun : une échelle, une densité et un tissu urbain idéals pour la vie de quartier. Or, la pire entorse à la qualité de vie dans ces quartiers, c'est la circulation automobile. Faire de Saint-Roch un centre-ville de mégapoles de stationnement, c'est menacer tous les quartiers avoisinants, c'est

contrer une tendance, celle de voir de plus en plus de citoyens tenter de faire de la ville un endroit non seulement habitable, mais agréable.

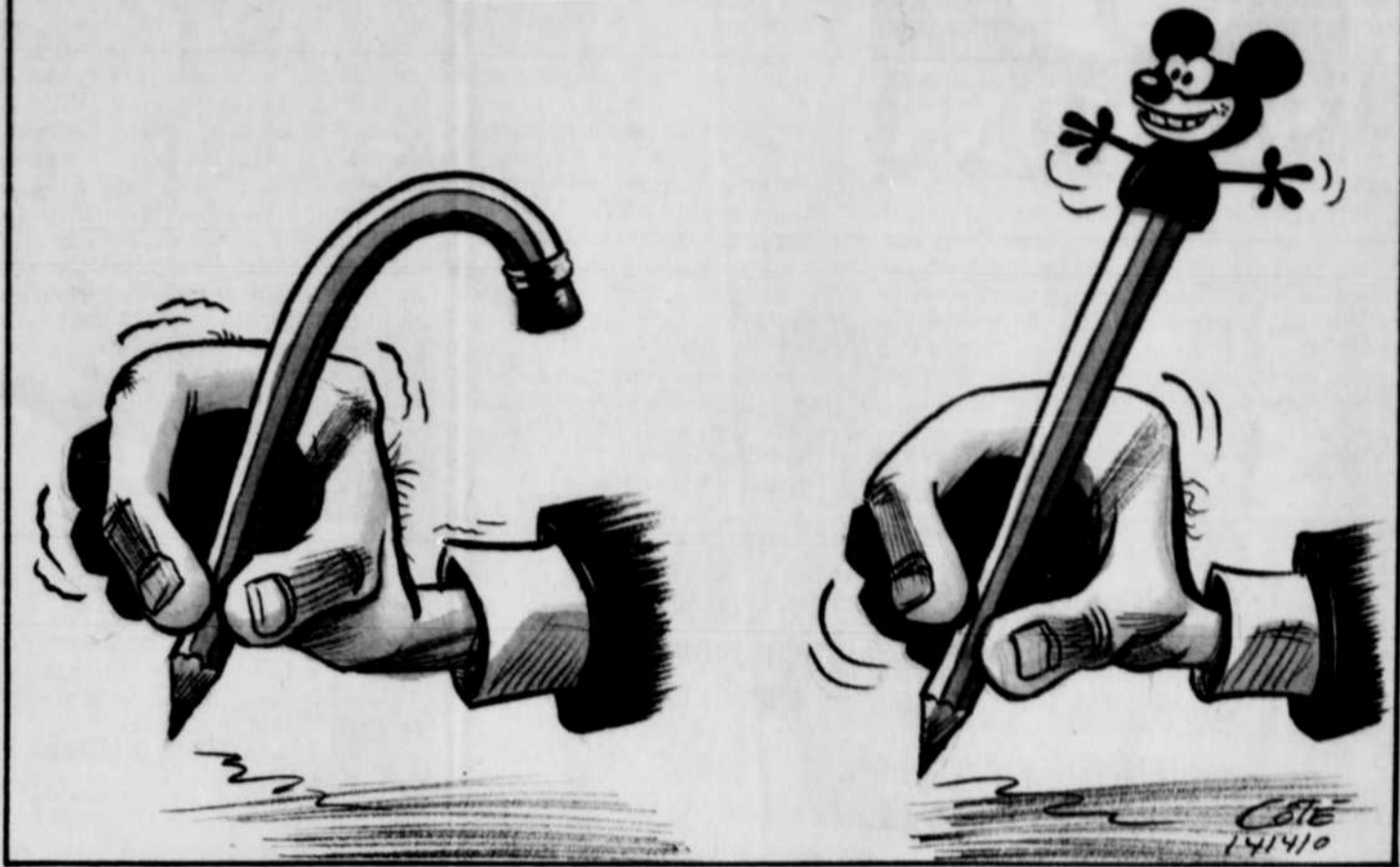
UNE TRÈVE

Grâce aux fusions municipales, la guerre des clochers connaîtra une trêve et il ne sera plus nécessaire de distribuer des bonbons pour attirer les investisseurs chacun dans sa cour. Si la mairesse rend Saint-Roch moins attirant pour les promoteurs de toutes espèces, ces derniers iront ailleurs, et qui sait si les citoyens ne seront pas portés à se réapproprier ce quartier où la vie tarde à se réinstaller. Des logements plutôt que des tours à bureaux ou des stationnements à étages, pourquoi pas ?

Québec a raté le métro, le tram, le train, pour y préférer le tout à l'auto... Le centre-ville a démenagé, boulevard Laurier, autoroute Charest ou de la Capitale, dans les mégas et les grands parkings... Tant pis ! On ne peut effacer un demi-siècle d'histoire. Et pourquoi pleurerait-on, puisqu'il nous reste une jolie petite ville, une ville de quartiers, de quartiers qui seront d'autant plus agréables qu'ils appartiendront à ceux qui les habitent. Vivre en ville devient de plus en plus possible.

Enfin, qu'importe que la mairesse se retrouve à la tête de la nouvelle ville ! Les citoyens qui croient en leur quartier pourraient apprendre que la vraie démocratie se joue ailleurs, y compris dans la rue.

RAJEUNISSEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE



CARREFOUR DES LECTEURS

La Saint-Jean au boulot

Oui, mesdames, messieurs les ministres, plusieurs de nos enfants ont été privés cette année de la joie d'aller festoyer en famille lors des activités de la Saint-Jean-Baptiste, qui se sont déroulées les 23 et 24 juin 2001 à la grandeur du Québec. En effet, les parents qui travaillent dans le domaine de la vente au détail se sont vu contraints de travailler en cette journée du 24 juin, ce qui constitue une première nationale. C'est à mon humble avis une bien triste façon de nous faire savourer la joie d'être membres du peuple québécois.

Au profit de qui vous êtes-vous donc approprié le droit de reporter ce congé au lundi 25 juin 2001, journée banale parmi les autres (où hélas aucune activité n'est prévue) ? Au nom des mêmes enjeux que ceux discutés à huis clos lors du merveilleux Sommet des Amériques d'avril 2001 ? Au nom des corporations n'ayant aucun désir de perdre tous ces beaux revenus ? Au nom de ceux qui nous embauchent, mais n'étaient curieusement pas là pour nous épauler en ce jour de réjouissances tant familiales qu'amicales ? Au nom d'eux-mêmes qui ont pu se prélasser en famille en célébrant la joie d'être Québécois ! ? Au nom de ceux qui criaient « Vive le Québec libre ! ! » sur les plaines d'Abraham et grâce à qui une partie des Québécois n'ont justement pas eu la liberté de fêter leur patriotisme. Mais qu'est-ce donc là que cette décision antidémocratique ? Qui donc a été consulté ? Je ne me souviens d'aucun débat, d'aucune consultation publique, seulement de l'énonciation des faits. La décision a été prise et le peuple se doit de l'appliquer.

Non, cher gouvernement, je ne puis pas être fier d'être Québécois dans ces conditions ; non plus que je ne puis transmettre cette fierté à mes descendants. Heureusement, la fête du Canada reste jour férié non déplacé et cela nous permettra encore de léguer à ces enfants le plaisir de passer une journée de festivités dans un cadre socio-politique agréable. Mais le 24 juin, alors que la plupart de leurs amis étaient partis fêter en famille, eux seront à la maison à attendre le retour du parent qui travaille. Qui leur expliquera que leur gouvernement a choisi le capital au détriment du bien-être de leur évolution socio-affective ? Peut-être n'est-ce pas là une priorité aux yeux du gouvernement québécois... mais c'est pourtant le fondement même de la société de demain. Est-ce que le fait que la fête soit un dimanche, jour de grand achalandage commercial, doit faire en sorte que tant de familles en soient brimées ? Sommes-nous donc tom-

bés au niveau des gouvernements dictatoriaux népotistes ? Depuis quand acceptons-nous, ici au Québec, que les classes sociales dictent notre liberté à bénéficier de jours fériés tous ensemble ? L'alimentation et le commerce au détail ne font pas partie intégrante des services essentiels dans mon dictionnaire. À quand le jour où Noël devra-t-il se fêter pour certains le 26 ou même le 27 décembre ?

M.-H. Bourdages
Charlesbourg

Enfin de la vision !

Enfin quelqu'un qui a une vision ! Oui, il est temps que l'on remette les valeurs à leur place. Et la famille est essentielle au bien de la communauté québécoise, non seulement québécoise, mais mondiale. Si l'on veut que les gens puissent être bien, on doit faire des efforts en ce sens. On pourrait aussi regarder du côté de la Finlande, car je crois qu'ils ont bien des choses à nous apprendre. Ils ont une vision dans tout ce qu'ils font. Nous, eh bien il y a un manque flagrant de vision dans nos politiques, tant sociales qu'économiques.

Marc Ouellette

Équité entre parents

(Lettre à Madame Linda Goupil, ministre d'État à la Famille et l'Enfance) En lisant le texte de Julie Lemieux dans LE SOLEIL du 30 juin, je constate que vous exprimez le vœu de « convaincre la société québécoise de modifier ses valeurs et de prendre sans tarder un virage famille afin de mieux soutenir les parents ». À quel parent au juste faites-vous allusion, madame la ministre ? Le père ou la mère ? Avant de me répondre que ma question est insignifiante ou farfelue, je vous rappelle que votre gouvernement a fait d'énormes efforts et déployé des ressources considérables afin de rendre les femmes (donc les mères) économiquement autonomes et que près de 50 % des mariages sont voués à l'échec, souvent avec de jeunes enfants en jeu. Il importe donc de savoir si vous ne visez que les parents vivant toujours dans un foyer dit intact, ou si vous incluez également les parents après une séparation, et dans ce cas, le père ou la mère ? Il va de soi que toute directive ou politique émanant de votre ministère se doit d'être tout à fait impartiale et équitable envers les deux parents. Or, vous représentez aussi les intérêts des femmes de par votre deuxième chapeau, celui de ministre responsable de la Condition féminine. De ce fait, vous êtes responsable du

Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine.

Enfin, madame la ministre, je ne peux m'empêcher de souligner l'ironie derrière votre désir de convaincre la société québécoise de prendre un virage famille. Est-ce que les Québécois n'ont pas traditionnellement été les plus fervents du noyau familial jusqu'à ce que les gouvernements commencent à s'infiltrer dans la famille et à la redéfinir d'année en année ? On en est aujourd'hui à se demander : qu'est-ce que c'est une famille, au juste ?

Gérald Gauthier
Saint-Eustache

On se crêpe le chignon

Le crépage de chignon est reparti. Après 30 années de foire d'empoigne à la Communauté urbaine de Québec et une bonne dizaine d'années de chicanes au seul conseil municipal de Sainte-Foy, voici maintenant que l'on jouera Saint-Roch contre les autres arrondissements. Les arrondissements périphériques contre ceux de l'ancienne ville-centre. Sainte-Foy contre Charlesbourg, Beauport contre Loretteville, etc. Voilà l'esprit que veut installer à la mairie de la nouvelle ville la candidate Boucher !

Du même souffle, elle cherche où réduire les dépenses et admet que le remplacement de cinq directeurs généraux à Sainte-Foy par un seul a fait faire des économies substantielles. Pour le reste, elle ne sait pas trop où trouver. Voici des suggestions qu'il me fait plaisir de vous soumettre, Madame Boucher. On remplace 13 directeurs généraux de ville par un seul ; on remplace une dizaine de directeurs de police par un seul ; on remplace une dizaine de directeurs des pompiers par un seul ; on diminue de 139 à 39 le nombre de conseillers municipaux. Vous piguez ? Vous voulez réduire le nombre de voyages ? Si on commençait par réduire le nombre de délégués dans les différents congrès auxquels assistent les 139 conseillers municipaux actuels pour ne plus en compter qu'un maximum de 39 ? Le dernier congrès de l'Union des municipalités du Québec, à Mont-Tremblant, a coûté en moyenne 1550 \$ pour chacun des 12 délégués de la ville actuelle de Charlesbourg. Je laisse à chaque citoyen le soin de faire les comptes pour sa municipalité actuelle. Quand on passe de 139 administrateurs élus à 39, on en fait des économies ! Et en plus, on se chicane moins en élisant des candidates et des candidats ouverts aux autres.

René Cloutier
Charlesbourg

Nouvelle ville, nouveau centre-ville

Jean Richard

Québec

Après des années de subventions et de faveurs fiscales consenties aux investisseurs dans Saint-Roch, l'administration L'Allier pense maintenant à ceux qui viennent chaque jour travailler dans ses nouvelles entreprises, en annonçant la création de centaines d'espaces de stationnement à coups de millions. Au même moment, la mairesse Boucher annonce ses vraies couleurs en matière de politique urbaine : finies les largesses, Saint-Roch devra voler de ses propres ailes.

Le 4 novembre, la population de la nouvelle ville tranchera. Nul besoin d'être prophète pour prévoir les résultats : la mairesse a toute la banlieue

derrière elle et le centre-ville ne fait plus le poids face à la banlieue.

Les citoyens du centre-ville ont-ils raison de s'inquiéter de la venue de la mairesse à la tête de la nouvelle ville ? Qui s'ils croient au modèle L'Allier, non s'ils croient les conseils d'arrondissement capables de défendre leurs vrais intérêts. Le modèle L'Allier, c'est de ramener la banlieue en ville. C'est un modèle qui, malheureusement, menace la ville bien plus qu'elle ne la ressuscite.

Le modèle mairesse Boucher ? La mairesse n'aime pas la philosophie. Parler d'urbanisme pour elle, c'est s'égarer dans des « visions de l'esprit ». Il faut suivre le courant, et le courant à Québec, c'est un demi-siècle d'exode économique du centre-ville

vers la banlieue. La mairesse n'a pas l'intention d'y changer quoi que ce soit. Profession de foi néolibérale ?

La pire entorse à la qualité de vie dans les quartiers centraux, c'est l'automobile

Montcalm, Limoilou, Saint-Malo, Saint-Jean-Baptiste... Ces endroits ont quelque chose en commun : une échelle, une densité et un tissu urbain idéals pour la vie de quartier. Or, la pire entorse à la qualité de vie dans ces quartiers, c'est la circulation automobile. Faire de Saint-Roch un centre-ville de mégapoles de stationnement, c'est menacer tous les quartiers avoisinants, c'est

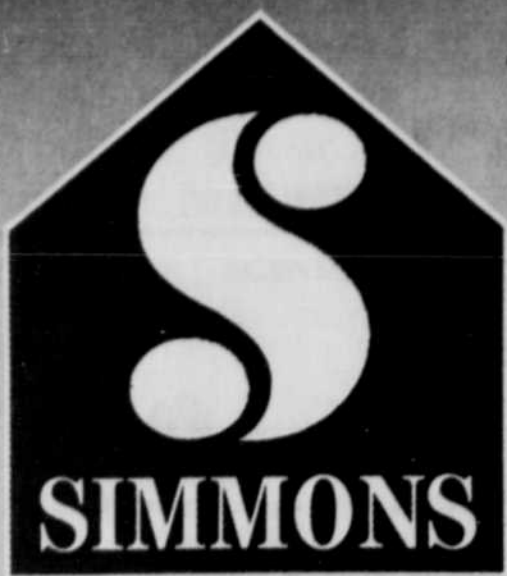
contrer une tendance, celle de voir de plus en plus de citoyens tenter de faire de la ville un endroit non seulement habitable, mais agréable.

UNE TRÈVE

Grâce aux fusions municipales, la guerre des clochers connaîtra une trêve et il ne sera plus nécessaire de distribuer des bonbons pour attirer les investisseurs chacun dans sa cour. Si la mairesse rend Saint-Roch moins attirant pour les promoteurs de toutes espèces, ces derniers iront ailleurs, et qui sait si les citoyens ne seront pas portés à se réapproprier ce quartier où la vie tarde à se réinstaller. Des logements plutôt que des tours à bureaux ou des stationnements à étages, pourquoi pas ?

Québec a raté le métro, le tram, le train, pour y préférer le tout à l'auto... Le centre-ville a démenagé, boulevard Laurier, autoroute Charest ou de la Capitale, dans les mégas et les grands parkings... Tant pis ! On ne peut effacer un demi-siècle d'histoire. Et pourquoi pleurerait-on, puisqu'il nous reste une jolie petite ville, une ville de quartiers, de quartiers qui seront d'autant plus agréables qu'ils appartiendront à ceux qui les habitent. Vivre en ville devient de plus en plus possible.

Enfin, qu'importe que la mairesse se retrouve à la tête de la nouvelle ville ! Les citoyens qui croient en leur quartier pourraient apprendre que la vraie démocratie se joue ailleurs, y compris dans la rue.



MATÉLAS
SANS ROTATION
RESSORTS ENSACHÉS
GARANTIE 10 ANS, 100%



INFLUENCE

Matelas sans rotation
Renfort de contour
805 ressorts ensachés
Garantie 10 ans, 100%

899⁹⁹

ENSEMBLE 60 POUCES

Matelas seul **679⁹⁹**



ÉLANTRA

Matelas sans rotation
Coussinet pleine largeur
805 ressorts ensachés
Garantie 10 ans, 100%

999⁹⁹

ENSEMBLE 60 POUCES

Matelas seul **769⁹⁹**



CHAMPLAIN

Matelas sans rotation
Renfort de contour
792 ressorts ensachés
Garantie 10 ans, 100%

1299⁹⁹

ENSEMBLE 60 POUCES

Matelas seul **899⁹⁹**



OUVERT LE DIMANCHE



A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

COMMENCEZ À PAYER L'AN PROCHAIN*



LES SAULES
4875, boul. de l'Ornière
1 800 563-4411 (418) 871-4411

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282 (418) 467-6282

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dalaire (angle Kennedy)
1 800 563-4511 (418) 833-4511

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne, Route 132, Rimouski
1 800 463-4411 (418) 725-4411

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 (418) 867-4711

SAINT-GEORGES DE BEAUCÉ
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 (418) 226-4411

* Commencez à payer en janvier 2002, sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées.